



Société anonyme au capital de 1.992.540,20 euros
Siège social : 4, passage Saint-Avoye, 75003 Paris
R.C.S. Paris : 397 883 075

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
1^{er} janvier 2009 - 31 décembre 2009**

Ce document est tenu disponible à disposition au siège de la société. Il est consultable sur son site web (www.montaignefashiongroup.com)

MONTAIGNE
FASHION GROUP

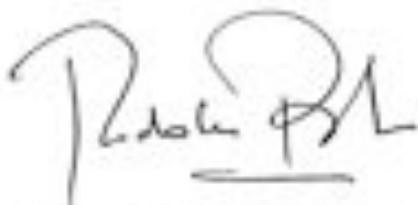
Société anonyme au capital de 1.992.540,20 euros.
Siège social : 4, passage Saint-Avoye, 75003 Paris.
R.C.S. Paris : 397 883 075

Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité du rapport financier annuel, conformément à l'article 222-3 4° du règlement général de l'Autorité des Marchés financiers :

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, depuis ma nomination à mes fonctions de Président Directeur Général le 24 février 2010, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'affirme, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Montaigne Fashion Group et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion, ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des sociétés comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée. »

Paris, le 6 septembre 2010



Monsieur Rodolphe BIOCHE
Président-Directeur Général de Montaigne Fashion Group



Société anonyme au capital de 1.992.540,20 euros.
Siège social : 4, passage Saint-Avoye, 75003 Paris.
R.C.S. Paris : 397 883 075

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire afin de vous demander de vous prononcer sur les questions qui figurent à l'ordre du jour suivant :

ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et rapport spécial des Commissaires aux comptes sur lesdites procédures ;
- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Attestation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Rapport spécial des Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approbation desdites conventions ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- Nomination d'administrateurs ;
- Nomination d'un censeur.

extraordinaire

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 792.592,60 euros, par émission de 7.925.926 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euros de nominal chacune ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes dénommées ; Modification des articles 6 et 7 des statuts
- Mise à jour des statuts ;
- Augmentation de capital réservé aux salariés en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour formalités.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports généraux et spéciaux relatifs notamment l'accomplissement de leur mission.

I. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 23 SEPTEMBRE 2010

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

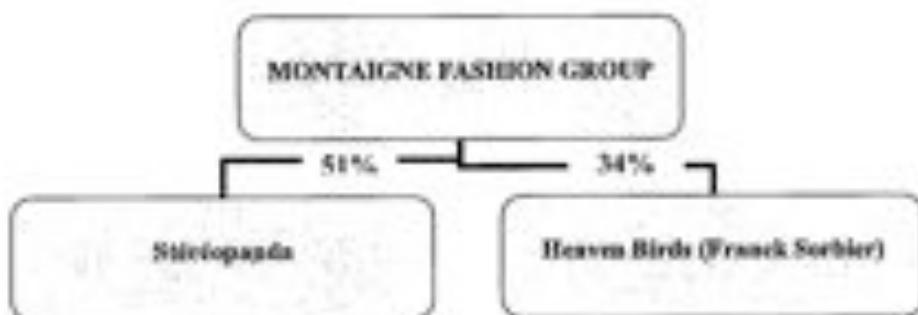
1.1. Présentation du groupe

Montaigne Fashion Group (ci-après la "Société" ou "MEG"), est une société cotée sur Euronext Paris compartiment C (NYSE EURONEXT/Codes ISIN : FR0004048734), qui regroupe un portefeuille de marques dans l'univers du luxe et du prêt-à-porter. La Société détient ainsi une participation de 34,02% dans le capital de la société Franck Sorbier désormais dénommée Heaven Birds (anciennement Franck Sorbier) et une participation de 51% dans le capital de la société Stéreo Panda.

En outre, la Société produit des vêtements de prêt-à-porter haut de gamme féminin sous les marques "*Régina Rubens*" et "*Irène Van Ryb*", à un rythme de deux collections par marque et par an.

Le réseau de distribution en France est constitué essentiellement de grands magasins (Le Bon Marché, Les Galeries Lafayette), de magasins multimarques, de deux boutiques en propres dans le quartier du Marais qui sont situées rue de Passy à Paris et à Saint-Barthélemy. La Société dispose également d'un show room. Par ailleurs, les collections sont distribuées à l'étranger par le biais de boutiques multimarques en Europe, aux États-Unis et au Japon.

L'organigramme ci-dessous présente le périmètre du Groupe au 31 décembre 2009:



1.2. Principales données chiffrées de l'exercice clos le 31 décembre 2009

En ce qui concerne les comptes de cet exercice, les principaux postes sont les suivants :

Données auditées exprimées en €/€*	Comptes consolidés au 31/12/2009	Comptes sociaux au 31/12/2009	Comptes consolidés au 31/12/2008	Comptes sociaux au 31/12/2008
Capital social	Intégration de Stéreo Panda	MFG unique	Intégration Stéreo Panda	MFG unique
Chiffre d'affaires	3.513	2.933	3.408	2.556
Produits d'exploitation		2.912		3.186
Résultat d'exploitation ou résultat opérationnel corrigé	(2.772)	(2.292)	(2.012)	(2.089)
Résultat exceptionnel ou produits et charges non récurrents	(343)	43	1.918	1.568
Résultat net	(3.504)	(1.580)	(2.030)	(2.541)
Fonds propres	(1.872)	(1.933)	866	848

(*) Conforme aux normes IFRS.



L'exercice clos le 31 décembre 2009 a duré 12 mois du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Il convient de rappeler que le précédent exercice social était d'une durée de 9 mois, soit du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2008.

Il est précisé que les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 sont composés des comptes de la société mère Montaigne Fashion Group et de ceux de la société Stéreo Panda intégrée globalement.

Par ordonnance en date du 24 juin 2010, le Tribunal de commerce de Paris a prorogé au 30 septembre 2010 la date limite à laquelle l'Assemblée Générale annuelle devait statuer sur l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2009.

1.2.1 Présentation des comptes consolidés clos au 31 décembre 2009 (pour MPG et Stéreo Panda)

A la clôture de l'exercice social au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires consolidé de la Société ressort en légère hausse de 107 K€ par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins, compte tenu de la durée de neuf mois de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le chiffre d'affaire est stable ou même en légère baisse. Le chiffre d'affaires s'établit à hauteur de 3.513 K€ au 31 décembre 2009 contre 3.408 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires consolidé est composé de 84% du chiffre d'affaires réalisé par MPG uniquement et 16% de la société STEREO PANDA contre 75% du chiffre d'affaires réalisé par MPG uniquement au titre de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2009 se solde par un résultat opérationnel courant consolidé déficitaire à hauteur de (2.772) K€ contre (2.012) K€ à la clôture de l'exercice précédent.

La marge brute globale consolidée qui s'établit à 1.008 K€ représente 28,69% du chiffre d'affaires contre 31,13% du chiffre d'affaires au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel se détériore au titre de l'exercice en s'établissant à des charges exceptionnelles à hauteur de 543 K€ alors que au titre de l'exercice précédent, il affichait un résultat bénéficiaire à hauteur de 1.918 K€.

Les fonds propres au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont négatifs à hauteur de 1.872 K€ alors qu'ils demeuraient positifs à hauteur de 846 K€ au titre de l'exercice précédent.

1.2.2 Présentation des comptes sociaux clos au 31 décembre 2009 (pour MPG uniquement)

A la clôture de l'exercice social au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires de la Société uniquement est stable par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires s'établit à hauteur de 2.935 K€ au 31 décembre 2009 contre 2.556 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2009 se solde par un résultat opérationnel courant déficitaire à hauteur de (3.621) K€ contre (2.222) K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel se détériore au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009 en s'établissant à hauteur de 41 K€ alors que au titre de l'exercice précédent, il affichait un résultat exceptionnel bénéficiaire à hauteur de 1.968 K€.

Les fonds propres au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont négatifs à hauteur de 1.935 K€ alors qu'ils demeuraient positifs à hauteur de 848 K€ au titre de l'exercice précédent.

1.1.1 Présentation des flux de trésorerie

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le flux net de trésorerie généré par l'activité de la Société était négatif à hauteur de (629) K€ contre (2.257) K€ au titre de l'exercice précédent.

Le flux de trésorerie lié à l'investissement de la Société au titre de l'exercice s'est élevé à 146 K€ contre 1.685 K€ au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement de la société s'élève à 886 K€ contre 270 K€.

Enfin, la variation de trésorerie s'établit à 463 K€ contre (302) K€ au titre de l'exercice précédent.

1.1.2 Structure de financement

Le montant des dettes non courantes s'élève à 828 K€ au titre de l'exercice contre 465 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dettes courantes s'élève à 2.566 K€ au titre de l'exercice contre 2.805 K€ au titre de l'exercice précédent.

Au total le montant des dettes s'élève à 3.394 K€ au titre de l'exercice contre 3.270 K€ au titre de l'exercice précédent.

2. ACTIVITÉ DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES ET PARTICIPATIONS

2.1. Activité de la société STEREO PANDA

MFG a acquis 51% du capital de STEREO PANDA le 27 juin 2008. STEREO PANDA est spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution d'une collection complète de "Street wear" haut de gamme.

Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires de cette société est de 578 K€ contre 852 K€ au 31 décembre 2008 (9 mois). Les pertes significatives du l'exercice 2009 conjuguées à une situation de trésorerie délicate font peser des risques de continuité d'exploitation de cette filiale.

2.2. Activité de la société Heaven-Birds (anciennement Frasck Sorbier)

La participation à 34,02% dans le capital de la société Heaven-Birds n'est pas consolidée car MFG ne détient aucune influence notable sur la gestion de la société Heaven-Birds.

La société Heaven-Birds a présenté les résultats de l'exercice clos au 31 août 2009 lors de son assemblée Générale du 19 février 2010. Au cours de cette Assemblée, il a été exposé que l'activité de la société a été affectée par des conditions économiques défavorables. Au titre de l'exercice clos au 31 août 2009, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 228.521 euros contre 217.973 euros au cours de l'exercice précédent soit une baisse de 5%. Les charges d'exploitation se sont élevées à 294.058 euros contre 389.991 euros. Le résultat d'exploitation ressort à (63.537 euros) contre une perte de (186.016) euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est en perte à hauteur de (85.268) euros contre une perte de (183.935) euros au titre de l'exercice précédent. Par décision des actionnaires du 08 mars 2010 la dénomination sociale de la société a été modifiée. La société est désormais dénommée Heaven-Birds.

3. FAITS MARQUANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE (DU 1^{ER} JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009)

3.1. Accord de Médiation bancaire, plan d'économie et augmentation de capital

Le 3 mars 2009, MFG est parvenu à un accord sous l'égide du Médiateur du Crédit et de la Banque de France avec son pool bancaire consistant en la transformation de ses lignes de découvert court terme au global de 539 K€ pour un prêt moyen terme de 719 K€ (3 et 5 ans). Ce prêt permettant de dégager un excédent de 180 K€ est garanti par un rattachement du magasin Irise Van Ryb de la rue de Passy à Paris (75016) et a obtenu une garantie d'OSEO et de la Région à hauteur de 70%.

Cet accord s'est accompagné d'engagements de la société et de ses actionnaires dont les points principaux sont :

- L'apport de 400 K€ par des actionnaires historiques de la Société, ceci ayant été réalisé en totalité au 10 avril 2009 ;
- la réalisation d'un plan d'économies annuel de 800 K€;
- l'engagement de conversion d'une partie du compte courant d'associé dans MPG de Financière Louis David.

Cette conversion a été réalisée au moyen d'une augmentation de capital réservée décidée par l'assemblée générale du 27 juillet 2009. Ainsi, les actionnaires ont consenti une délégation de pouvoirs au Conseil d'administration afin de constater une augmentation de capital de 414.671,50 euros par émission de 1.658.686 actions nouvelles souscrites à un prix de 0,25 euro par la société Financière Louis David. Le conseil d'administration du 8 novembre 2009 a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

3.2. Transfert de siège social

En date du 18 novembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 66 rue Pierre Charon à Paris (75008) au 4, passage Saint-Avoye à Paris (75003).

3.3. Plan d'économies

Face à la forte baisse d'activité, un plan d'économies a été mis en place comprenant 4 volets :

- Réduction de 50% de la rémunération du Président Directeur Général et de 40% de celle du Directeur Général Délégué soit une économie en année pleine de 155,4 K€;
- un plan de licenciement économique sur 7 salariés représentant une économie en année pleine d'environ 400 K€;
- le non-renouvellement de 3 contrats de prestation de services (presse, communication financière, consultant maroquinier) pour une économie annuelle de 120 K€;
- L'arrêt du bail du magasin de St Germain (exploitation déficitaire) et la poursuite du contentieux avec le bailleur Oosa pour une économie annuelle de 150 K€.

3.4. Difficultés rencontrées par MPG et ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Les mesures prises par MPG et les plans d'économie pour faire face aux difficultés rencontrées dans l'activité opérationnelle se sont avérées insuffisantes pour assurer à la fois le chiffre d'affaires et le financement en fonds de roulement de la Société.

En effet, la conjoncture peu favorable qui a particulièrement touché le secteur du prêt-à-porter, conjuguée aux sanctions conservatoires (suite aux condamnations de la Société dans le contentieux l'opposant à l'ancienne dirigeante) pratiquées sur les comptes bancaires de la Société, ont privé cette dernière de sources de financement.

C'est dans ce contexte qu'il a été déposé en date du 30 juillet 2009 une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de commerce de Paris.

Le Tribunal de commerce de Paris a ainsi ouvert une procédure de redressement judiciaire par jugement en date du 25 août 2009 au bénéfice de MPG. Ce même jugement a nommé la SCP THEVENOT & PERDEREAU en la personne de Maître Christophe Thévenot en qualité d'administrateur judiciaire ; la SELARI, MB en la personne de Maître Bernard Corre en qualité de mandataire judiciaire ; et Monsieur le Président ELMALEK en qualité de Juge Commissaire.

La date de cessation des paiements a été fixée provisoirement au 31 juillet 2009.

La période d'observation, dont la durée a été fixée à quatre mois par le Tribunal, a expiré le 25 décembre 2009.

Par jugements du 12 janvier 2010, du 18 mars 2010 et du 20 juillet 2010, la période d'observation a été renouvelée jusqu'au 25 août 2010.

L'administrateur judiciaire a sollicité le Tribunal d'une nouvelle prorogation de la période d'observation de 3 mois jusqu'au 25 novembre 2010. Le Tribunal statuera sur cette demande lors de l'audience du 9 septembre 2010.

3.5. Entrée du groupe Bernard Krief Consulting (BKC) au capital de MPF

Le 15 octobre 2009, l'actionnaire de référence de la Société, la société FINANCIÈRE LOUIS DAVID, a informé la Société de la cession de l'intégralité de sa participation, soit 4.773.686 actions représentant 26,16% du capital, ainsi que son compte courant d'associé d'un montant de 2.188.810 euros, (intérêts inclus hors marché de sa participation au capital) à la société Bernard Krief Consulting (désormais dénommée KRIEF GROUP).

A l'occasion de cette prise de participation, Bernard Krief Consulting a exprimé les intentions suivantes :

"La société Bernard Krief Consulting a procédé à l'acquisition hors marché de l'intégralité de la participation de la société Financière Louis David (3) dans le capital de la société MONTAIGNE FASHION GROUP, soit 4 773 686 actions représentant 26,16% du capital et 25,67% des droits de vote de MONTAIGNE FASHION GROUP. Cette acquisition a été réalisée par recours à des fonds propres, étant précisé qu'un échéancier de paiement a été convenu entre les parties. Bernard Krief Consulting a par ailleurs procédé à l'acquisition de la créance en compte courant de Financière Louis David sur MONTAIGNE FASHION GROUP d'un montant de 2 188 810 euros, intérêts inclus."

Bernard Krief Consulting agit seul, n'a conclu aucun accord portant sur les actions ou les droits de vote de l'émetteur, et n'envisage pas de procéder à des acquisitions de titres sur le marché.

Bernard Krief Consulting souhaite toutefois prendre le contrôle de MONTAIGNE FASHION GROUP en procédant, le cas échéant, à une opération sur le capital permettant de renforcer les fonds propres de MONTAIGNE FASHION GROUP et pour laquelle il sollicitera une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat.

Dans l'immédiat, Bernard Krief Consulting va travailler en étroite collaboration avec l'équipe dirigeante en place, à l'élaboration d'un plan de continuation, dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de MONTAIGNE FASHION GROUP le 25 août 2009. Lors de la prochaine assemblée générale de MONTAIGNE FASHION GROUP, Bernard Krief Consulting demandera la nomination d'un ou plusieurs administrateurs au sein du Conseil d'administration de la société."

3.6. Augmentations de capital du 18 novembre 2009

Aux fins d'améliorer la structure financière de la Société, il a été décidé l'augmentation de capital suivante dont les modalités sont décrites ci-dessus:

- Une partie des obligations convertibles MPF 5% 2011 restantes en circulation ont été converties le 18 novembre 2009, soit 1.650.000 d'OCA MPF de 0,20 € de nominal entraînant la disparition de la dette obligataire de la Société. Cette conversion a eu pour effet de diminuer le passif de 330 K€, d'augmenter les fonds propres du même montant au deuxième semestre et de réduire la charge

d'intérêts financiers dès le 2^e semestre 2009. Il en résulte que 1.650.000 actions nouvelles ont été créées.

- L'augmentation de capital précitée a été réalisée conjointement à une augmentation de capital réservée à la société Financière Louis David votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2009 à hauteur de 414.671,50 € prime d'émission incluse (cf. paragraphe 3.1 ci-dessus).

3.7. Faits marquants intervenus depuis la clôture de l'exercice du 31 décembre 2009

3.7.1 Augmentation de capital en date du 11 janvier 2010

Le 11 janvier 2010, le Conseil d'Administration a constaté l'augmentation de capital correspondant à la conversion d'OCA émises le 28 décembre 2005, le capital social étant porté de 1.990.015 € à 1.992.540,20 €.

3.7.2 Évolution de la procédure de redressement judiciaire

Malgré l'ensemble des mesures de restructurations effectuées par la société, l'exploitation durant la période d'observation est restée déficitaire.

La Société a établi néanmoins un projet de plan de redressement par voie de continuation avec le support de KRIEF GROUP son nouvel actionnaire de référence.

Pour permettre le financement de la période d'observation, KRIEF GROUP a apporté, depuis le début de celle-ci, conjointement avec Madame Pascale Petiet et la société Hoche Monceau Finance, 500K€ à la Société sous forme de prêts d'actionnaires, dont 400 K€ en juillet dernier à la demande du Tribunal de Commerce de Paris, lors de l'audience du 24 juin 2010 statuant sur le renouvellement de la période d'observation.

KRIEF GROUP s'est en outre rapproché de deux investisseurs privés pour bâtrir et renforcer le plan de redressement.

Les sociétés FINANCIERIS MULLER et JEKITI MAR, se sont engagées à prêter 800K€ (les fonds ont été déposés sur un compte CARPA) à MONTAIGNE FASHION GROUP, sous condition d'adoption du plan par le Tribunal, ce montant devant, par la suite, être incorporé au capital.

C'est dans ces conditions que l'Administrateur Judiciaire a demandé de renouveler la période d'observation pour une durée de trois mois supplémentaire soit jusqu'au 25 novembre 2010 afin de permettre l'examen par le Tribunal du plan de redressement par voie de continuation après la tenue de l'Assemblée Générale.

3.7.3 Nomination de nouveaux administrateurs

Le 29 janvier 2010, le Conseil d'Administration a constaté la démission de Monsieur Eddy de son mandat d'administrateur et a pris acte, le 24 février 2010, des démissions des fonctions de Président-Directeur Général de Monsieur Philippe GELLMAN, ainsi que des fonctions d'administrateur de Madame Irène VAN RYB.

En date du 24 février 2010, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée générale et ont approuvé la nomination d'un nouveau Président-Directeur Général et Administrateur en la personne de Monsieur Rodolphe BIOCCHI. Par ailleurs, la même Assemblée Générale a approuvé la nomination de trois nouveaux administrateurs respectivement Monsieur Louis Petiet, Monsieur Thierry Chauzy et Monsieur Vincent Froger de Massy, reflétant ainsi la position de KRIEF GROUP, comme premier actionnaire de MPG.



3.7.4 Augmentation de capital réservé et intervention d'un nouvel actionnaire de référence

Le 13 août 2010, le Conseil d'Administration a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale devant se tenir le 23 septembre prochain, une augmentation de capital réservé en numéraire d'un montant total de 792.592,60 € qui porterait ainsi le capital social de 1.992.540,20 € à 2.785.132,80 € par émission de 7.925.926 actions ordinaires nouvelles de 10 centimes d'euro (0,10€) de nominal chacune, qui seraient émises aux prix de vingt-sept centimes d'euro (0,27€).

Lors de sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil d'Administration a décidé de fixer définitivement les conditions et modalités de cette opération sur la base, notamment, d'un rapport d'expertise indépendante préparée dans le cadre de l'article 261-2 du Règlement Général de l'AMF.

L'augmentation de capital serait réservée aux sociétés KRIEF GROUP, JEKITI MAR CAPITAL et HOCHÉ MONCEAU FINANCE ainsi qu'à Madame Pascale Petiet.

Le 23 août 2010, l'actionnaire de référence de la Société, la société KRIEF GROUP, a conclu un protocole d'accord avec la société JEKITI MAR CAPITAL, aux termes duquel KRIEF GROUP cède à JEKITI MAR CAPITAL une créance envers la Société d'un montant de 2.188.810, € cette créance étant destinée à être incorporée au capital de la Société.

JEKITI MAR CAPITAL deviendrait suite à cette augmentation de capital le nouvel actionnaire de référence de la société, ce qui impliquerait la nomination de nouveaux administrateurs.

Parallèlement, JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP conchiront un accord d'actionnaires et procéderont à la constitution d'une action de concert.

A cet égard, les deux sociétés solliciteront, en outre, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique dans les conditions prévues par le Règlement Général de l'AMF.

Ces opérations ont fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 8 septembre 2010.

3.7.5 Modalités du plan de continuation soumis à l'approbation du Tribunal de commerce de Paris et renforcement des fonds propres de la société

Le plan de redressement de la société s'appuie sur un nouveau projet d'entreprise comprenant en substance les grands axes stratégiques suivants :

- Développement du portefeuille de marques à travers une stratégie de développement multi-enseignes ;
- Modification de la gestion de la chaîne logistique et en particulier la maîtrise du coût de revient en accélérant le processus de production ;
- Développement d'une distribution selective et de l'international ; et
- Crédit d'un canal de distribution via un site internet Marchand.

Il repose en outre sur un plan d'affaires prévisionnel sur la période 2010-2015 qui fait apparaître sur la période 2010-2011 un besoin de financement de près de 929 K€, après paiement du premier dividende aux créanciers.

En garantie d'exécution du plan, et afin de couvrir au moins partiellement ces besoins, une somme de 800 K€, dont le montant a été séquestré en compte CARPA, a été accordée par la société JEKITI MAR CAPITAL, sans lien capitalistique avec MPG.

JEKITI MAR CAPITAL est détenue par Monsieur Édouard HUBSCH et des membres de sa famille.

Le montant des fonds serait libéré dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire visé au paragraphe ci-dessous, sous réserve de l'adoption du plan de redressement par le tribunal de commerce.

La créance de la société JEKITI MAR CAPITAL, d'une valeur faciale de 2.188.810,04 € serait, quant à elle, incorporée au capital social de MONTAIGNE FASHION GROUP conformément à l'article L.626-17 du Code de commerce, pour un montant actualisé de 840.000 euros.

En résumé, la souscription à cette augmentation de capital en numéraire serait réservée aux personnes suivantes et dans les proportions figurant ci-dessous :

Souscripteurs	Montant apporté	Mode de souscription
Krief Group	370.000 euros	Compensation de créance
Krief Group	200.000 euros	En espèce
Jekiti Mar Capital	600.000 euros	En espèce
Jekiti Mar Capital	840.000 euros	Compensation de créance (actualisée)
Mme Pascale Petiet	30.000 euros	Compensation de créance
Hache Monceau Finance	100.000 euros	Compensation de créance
TOTAL :	2.140.000 euros	

Synthèse des propositions d'épuisement du passif

En application du plan de continuation, la société MONTAIGNE FASHION GROUP propose à ses créanciers un plan de remboursement aux conditions suivantes :

- Remboursement de l'intégralité des créances inférieures à 300€ dans les mois suivant l'homologation du plan de redressement par voie de continuation par le Tribunal de Commerce de Paris, dans la limite de 5% du passif estimé ;
- Remboursement de la créance superprivilégiée de l'UNEDIC AGS et des dettes relevant de l'article L. 622-17 du Code de commerce dans le mois suivant l'homologation du plan par le Tribunal ;
- Remboursement des autres créances vérifiées et admises par Monsieur le Juge Commissaire au choix des créanciers en totalité de manière progressive sur dix ans sans intérêt, le 1^{er} remboursement intervenant la veille de la date anniversaire de l'adoption du plan par le tribunal, selon l'échéancier suivant :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
3%	5%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%

Sur la base de ce plan, des propositions d'épuisement de passif ont été circularisées par le mandataire judiciaire à compter du 13 août 2010.

Situation passive dans le cadre de la procédure collective

Le passif déclaré auprès du Mandataire Judiciaire au 9 février 2010 se décompose comme suit :

SUPERPRIVILEGES	40.224
DETTS PRIVILEGIÉS	506.906
DETTS CHIROGRAPHAIRES	3.703.948
PROVISIONNELLE	56.716
A ECHOIR	626.653
CONTESTÉES	2.342.078

4. COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

4.1. Règles d'établissement des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent.

Les comptes sociaux ont été établis en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999 ;
- les articles L. 123-12 à L.123-28 du Code de commerce.

Du fait de l'intégration de la société STEREO PANDA lors de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la Société présente des comptes consolidés en version IFRS.

En application du règlement 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (*International Financial Reporting Standards*), des IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

4.2. Tableau des cinq derniers exercices

Tableau faisant apparaître les résultats et les autres éléments significatifs de la société au cours des cinq derniers exercices :

Montaigne Facility Group RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES					
	Periode du 01/01/2009 au 31/12/2009	Présenté en Euros			Extrait le 06/09/2010
RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES					
<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 9 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois
I - Situations financières en fin d'exercice.					
a) Capital social	1 990 019	1 888 867	1 828 873	1 082 864	859 863
b) Nombre d'actions émises	18 800 150	18 388 870	18 258 723	10 800 842	8 058 878
c) Nombre d'options/ actions convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 804 851	2 855 811	2 828 031	2 283 547	2 381 507
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-2 079 424	-709 827	-1 837 498	19 291	2 059 262
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-2 278 424	-709 827	-1 843 793	(19 291)	1 364 262
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-3 583 250	-254 780	-2 727 048	-250 112	1 364 262
f) Montant des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduis à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-2	-2	-2		
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-2	-2	-2	-2	0
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés	29	26	24	24	21
b) Montant de la masse salariale	879 689	894 176	1 482 250	882 157	852 367
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, retraite sociale...)	365 079	443 160	699 373	277 879	243 433
<i>Observations complémentaires</i>					
PP CONSSES					



4.3. Proposition d'affectation du résultat de la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par une perte de 3.580.350 euros que nous vous proposons d'affecter la totalité de la perte au compte report à nouveau qui passera d'un montant de (12.619.406) euros à un montant de (16.199.756) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constatera qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

Nous vous indiquons par ailleurs que les dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce ne sont pas applicables à la Société, cette dernière faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire.

4.4. Sociétés contrôlées et participations

La Société détient au 31 décembre 2009 :

- 34% du capital de la HEAVEN BIRDS SAS (anciennement Franck Sorbier) ayant son siège social sis 6 rue Jean Pierre Timbaud à Paris (75011), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 481 973 154
- 51% du capital de la société STEREO PANDA SAS ayant son siège social sis 110 rue Réaumur à Paris (75002), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 481 973 154.

4.5. Prise de participation

Nous vous indiquons que la Société n'a procédé à aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

4.6. Prise de contrôle

Nous vous indiquons que la Société n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

4.7. Cession de participations

Nous vous indiquons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

4.8. Dépenses fiscalement non déductibles

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'il a été engagé pour un montant de 155 euros de charges visées à l'article 39-4 du ce Code au titre de l'exercice écoulé.

4.9. Conventions réglementées conclues entre la Société et ses administrateurs et/ou certains de ses actionnaires (L. 225-38 du Code de commerce)

Vous trouverez ci-dessous la liste des nouvelles conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009:

Compte courant Financière Louis David :

Par acte sous seing privé à Paris en date du 23 octobre 2009, la société Financière Louis David a cédé au profit de la société Bernard Krief Consulting la créance de 2.188.810,04 euros qu'elle détenait sur la Société.

✓ Situation au 31 décembre 2009 :

Jm

Le compte courant Bernard Krief Consulting s'élève à 2.221.094,55 euros.
Les intérêts annuels provisionnés au taux de 4,81% s'élèvent à 106.594,30 euros.

Conseil d'administration du 29 juillet 2009 :

- ✓ Le Conseil d'administration a décidé de maintenir la rémunération de Monsieur Philippe Gellman à 3.500 euros brut par mois et de baisser la rémunération de Madame Irène Van Ryb de 7.500 à 4.500 euros brut par mois.

Vous trouverez ci-dessous la liste des conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Conseil d'administration du 28 mai 2008 :

- ✓ Le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 1000 euros par présence effective aux prochaines réunions du Conseil d'administration, à chaque membre non dirigeant du Conseil d'administration.

Conseil d'Administration du 03 mai 2006 : Avec la société Financière Louis David

Personnes concernées : Messieurs Gérard Stoly et Philippe Gellman

Emprunt Obligataire :

Poursuite des effets de l'emprunt obligataire convertible d'un montant de 750 000€, d'une durée de 5 ans et rémunéré au taux de 5% l'an, réservé à la société Financière Louis David et adopté par l'assemblée générale mixte du 28 décembre 2005 ;

✓ Situation au 31 décembre 2009 :

- En cours de l'emprunt : 5.050 €
- Charge d'intérêt cumulée : 62.952 €

4.10. Évolution prévisibles et perspectives d'avenir

Compte tenu de la procédure de redressement judiciaire en cours, et des opérations de restructuration concordantes à la mise en place du plan de redressement par voie de continuation, les perspectives de la société sont liées à l'adoption par le Tribunal de commerce de Paris du plan de continuation et la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire dont le principe est soumis à vos suffrages.

4.11. Activité en matière de recherche et développement

Néant.

4.12. Litiges

Nous vous rappelons que la Société est actuellement partie aux litiges significatifs suivants :

- Assigination en date du 16 avril 2007 devant le Tribunal de Grande Instance de Paris de Madame Rubens et de la société Ben'z par la Société pour inexécution de Contrat de Prestations et en vue de faire constater le préjudice subi par la Société du fait de la suspension unilatérale par Madame Rubens du contrat de prestations. Les demandes de la Société portent sur un montant de 204.443 euros. Les demandes reconventionnelles de la société Ben'z sont de 269.200 euros. Les demandes de Madame Régina Rubens sont de 240.000 euros. Le Tribunal de Grande Instance a rendu un jugement en date du 16 décembre 2008 condamnant

la Société à payer (i) à la société Ben'z la somme de 239.200 euros avec intérêt au taux légal à compter du 30 mars 2007 au titre d'indemnités contractuelles et la somme de 6.000 euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile et (ii) à Madame Régina Rubens la somme de 5.000 euros à titre de dommages et intérêts et la somme de 3.000 euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile. L'exécution provisoire a été prononcée. Le 16 janvier 2009, la Société a interjeté du jugement du 16 décembre 2008. Par ordonnance du 27 février 2009, le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire attachée au jugement. Le 18 mai 2009, Madame Régina Rubens et la société Ben'z ont procédé à des saisies-conservatoires sur les comptes de la Société à hauteur de 107.438, 91 euros. Par un jugement du 9 juillet 2009, le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Paris a rejeté la demande de mainlevée desdites saisies-conservatoires. Suite au prononcé du jugement d'ouverture du redressement judiciaire de la Société par le Tribunal de Commerce de Paris le 25 août 2009, il a toutefois été procédé à la mainlevée des saisies-conservatoires mentionnées ci-dessus.

- Assignation du 31 août 2007 devant le Tribunal de Grande Instance de Paris de la SCI Oona par la Société aux fins de voir constater le renouvellement de plein droit du bail commercial en date du 3 septembre 1998, aux mêmes causes et conditions, pour une nouvelle durée de 9 années entières et consécutives à compter du 3 septembre 2007. A titre subsidiaire, la Société sollicitait la condamnation de la société Oona à lui payer une indemnité d'éviction d'un montant de 1.800.000 euros. Par jugement en date du 10 juillet 2008, la Société a été déboutée des ses demandes et condamnée à restituer les locaux qui faisaient l'objet du bail en cause. L'exécution provisoire a été ordonnée. La Société a interjeté appel par déclaration en date du 25 août 2008. La Société a été expulsée des locaux objet du bail commercial, le 6 février 2009. La Cour d'appel a rendu son arrêt le 7 octobre 2009, lequel confirme le jugement de première instance en toutes ses dispositions, et condamne la Société à la somme de 1.200 euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile au titre des frais exposés en appel, entre les dépens d'appel.
- Assignation de la société Direct Ménager Participation en date du 21 mai 2008 à la demande de la Société devant le Tribunal de Commerce de Paris en paiement d'un montant de 8.739 euros (différence entre la provision payée au titre de la taxe foncière 2004 et le montant réel de ladite taxe). La société Diderot Holding est intervenue volontairement par conclusion en date du 27 mars 2009 et vient aux droits de la société Directe Ménager Participation, qu'elle a absorbée. Elle ne conteste pas devoir le montant demandé par la Société, mais demande reconventionnellement la somme de 30.000 euros au titre de la remise en état des locaux situés 7, cité de Paradis 75010 Paris. L'affaire a fait l'objet d'un protocole transactionnel.
- Plainte contre X avec constitution de partie civile déposée par la Société le 11 juin 2007 pour faux, usage de faux, abus des biens sociaux et escroquerie suite à la remise d'un rapport d'enquête indépendant sur les opérations d'achats réalisées entre 2003 et 2005 par Madame Régina Rubens. Aux termes de cette plainte, la Société évaluait son préjudice à la somme de 500.000 euros. Une ordonnance de non-lieu a été rendue le 22 septembre 2008. La Société a interjeté appel par acte de 26 septembre 2008. Par un arrêt du 12 décembre 2008 la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris a confirmé l'ordonnance donnant lieu et a ordonné la poursuite de l'information. Par un arrêt rendu le 19 novembre 2009, la deuxième chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris a confirmé l'ordonnance du Juge d'instruction qui avait rendu un non-lieu.

Nous vous précisons en outre que la Société est défenderesse au titre de trois instances prudhomiales, provisionnées dans les comptes.

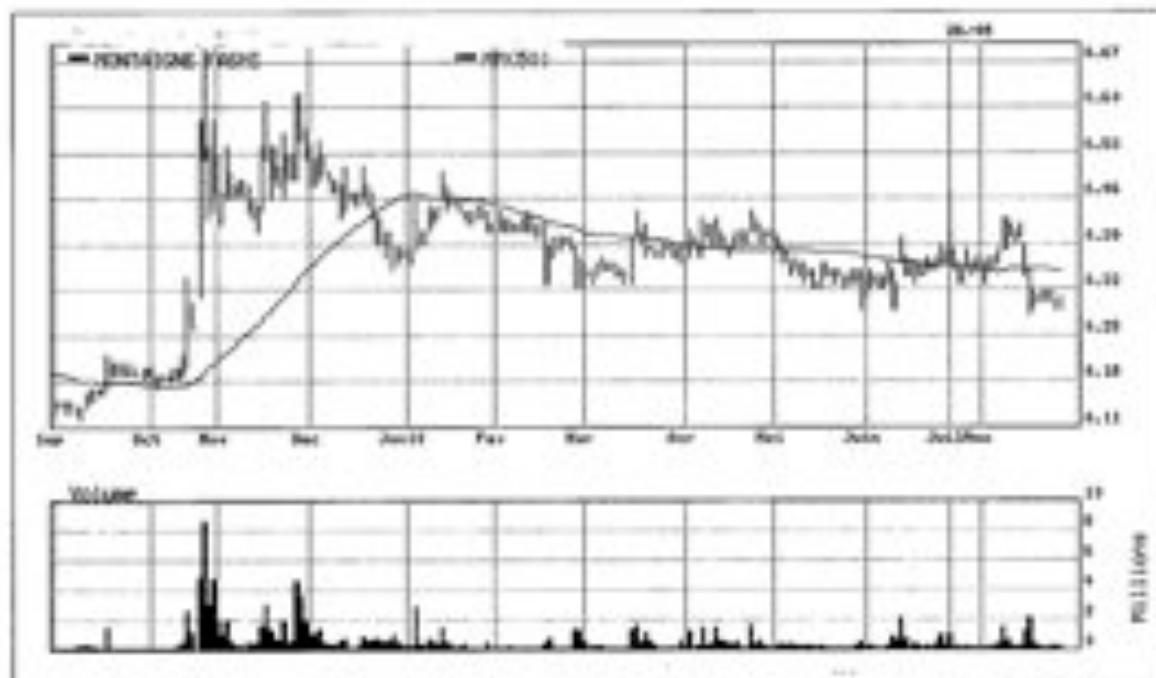
4.13. Décomposition du solde de la dette de la société à l'égard de ses fournisseurs (art D.441-4 du Code de commerce)

Conformément à la loi de modernisation de l'économie (LME), nous vous indiquons dans le tableau ci-dessous le solde des dettes fournisseurs (échus et non échus) à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2009, en décomposant ces soldes par dates d'échéance.

Dettes fournisseurs	31 décembre 2009 (en euros)
Balance Fournisseurs	2.027.738,46
Dont avant RJ (déclarations de créance)	1.802.755,27
Dont post RJ	224.983,19
Factures échues (hors créances déclarées)	163.521,71
Factures non échues (hors créances déclarées)	61.461,48
Dont échéance 30 jours	59.722,65
Dont échéance 45 jours	889,44
Dont échéance 60 jours	849,39

5. INFORMATIONS BOURSIERES

5.1. Évolution du cours de l'action



Le 16 octobre 2009, le Tribunal de commerce de Paris a demandé la suspension de la cotation boursière du titre MPG dans l'attente de la diffusion d'un communiqué afin de présenter l'opération au public de participation de Krief Group au capital de la Société.

Le 26 octobre 2009, le Groupe Krief informe par communiqué de presse ses intentions de "favoriser la

mise en place d'un plan de continuation à l'issue de la période d'observation pouvant être renouvelée" notamment par la nomination de nouveaux administrateurs, ce qui a pour conséquence la reprise de la cotation.

Le 25 juin 2010 MONTAIGNE FASHION GROUP a décidé de suspendre la cotation de son titre dans l'attente de la décision du Tribunal de Commerce de Paris.

6. FACTEURS DE RISQUES

6.1. État de l'endettement du groupe

L'état de l'endettement du groupe (*en milliers d'euros*) au 31 décembre 2009 est le suivant :

Emprunt obligataires (dont intérêts courus)	68
Concours bancaires	121
Lignes de crédit	760
Comptes courants d'associés	2.445
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.414
Dettes fiscales et sociales	602
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	44
TOTAL.	6.455

Le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 6.455 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 contre 5.038 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dettes fournisseurs s'élève à 2.414 K€ au titre de l'exercice contre 1.618 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dettes fiscales et sociales s'élève à 602 K€ au titre de l'exercice, contre 41 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres dettes s'élève à 44 K€ au titre de l'exercice contre 0,042 millions K€ au titre de l'exercice précédent.

6.2. Risque de prix

La Société travaille avec un nombre limité de fournisseurs et de façonniers. En outre, la plupart de ces fournisseurs ont été renouvelés au cours des derniers exercices. Il n'existe toutefois pas de dépendance de la Société à ces derniers.

L'activité de vente au détail au sein des boutiques détenues en propre ne présente pas de risque clients.

En ce qui concerne la vente à l'export, la société se travaille qu'avec des clients connus et demande systématiquement une cotation Coface, ce qui limite le risque d'impayés.

6.3. Risque de liquidité

Le prêt-à-porter est une industrie dont l'aspect cyclique important (deux collections par an) expose d'avantage au risque de ralentissement économique.

En outre, la constante du secteur est la présence d'un besoin en fonds de roulement important puisqu'il est nécessaire de financer les produits plusieurs mois à l'avance avant d'enregistrer les premières ventes (important décalage entre encaissements et décaissements). A cet égard, au cours de l'année 2010, deux apports en trésorerie ont été effectués (100 K en janvier 2010 et 400 K en juillet 2010).

6.4. Risque de change

Tous les achats (à l'exception des articles de maillerie) et les ventes étant effectués en euros, l'activité de la Société n'engendre pas de risque de change. Toutefois, le développement de l'export devrait entraîner une plus forte exposition à ce risque de change.

6.5. Risques liés à l'issue de la procédure collective

A la date de rédaction du présent rapport, la Société est soumise à une procédure de redressement ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Paris du 24 août 2009. Dans le cadre de cette procédure, la Société a présenté un plan de redressement par voie de continuation plus amplement décrit dans le présent rapport. Pour être effectif, ce plan devra faire l'objet d'une homologation par un nouveau jugement du Tribunal de Commerce de Paris. Par ailleurs, la Société ayant sollicité un ultime renouvellement de la période d'observation d'une durée de trois mois (soit jusqu'en fin novembre 2010), l'adoption éventuelle de ce plan devra intervenir impérativement avant la fin de cette période d'observation. A défaut d'une telle adoption, la procédure de redressement judiciaire sera convertie en liquidation judiciaire.

7. IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITÉS

7.1. Impact social des activités

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

- Effectif au 31 décembre 2009 et évolution sur l'exercice:

En milliers d'euros		
Description	31-déc-09	31-déc-08
MFG/IVR	20	26
Stéréopanda	3	4
EFFECTIF	23	30

- Organisation du temps de travail :

Le personnel est soumis à un horaire collectif hebdomadaire de 35 heures.

- Relations professionnelles et bilan des accords collectifs :

Il n'a pas été conclu d'accord collectif au cours de l'exercice écoulé.

Aucune information particulière desdits rémunérations n'est à signaler.

- Conditions d'hygiène et de sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité en vigueur au sein de la Société correspondent aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

- Formation :
Aucune information particulière n'est à signaler à ce sujet.
 - œuvres sociales :
Aucune information particulière n'est à signaler à ce sujet.
 - Importance de la sous-traitance :
La Société travaille avec un nombre limité de faiseurs. Il n'existe pas de dépendance de la Société à l'égard de ces derniers.
- Compte tenu de la nature et du niveau des activités de la Société, celles-ci n'ont aucun impact territorial en matière d'emploi et de développement régional.

Contrôle URSSAF : Néant

7.2. Impact environnemental des activités de la Société (Article L. 225-182-2 du Code de commerce)

La société n'exploite aucun site de production. Par conséquent, l'activité n'a pas d'impact environnemental.

8. ACTIONNARIAT

8.1. Capital social au 30 juin 2010 (sur la base des informations connues de la Société)

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits vote	% droits vote
Public	11 809 487	59,27%	11 809 487	56,68%
Krief Group	3 029 708	15,21%	3 029 708	14,54%
Louvre Gestion	566 575	2,84%	566 575	2,72%
Tocqueville Finance	564 748	2,83%	564 748	2,71%
Madame Regina Rubens	556 262	2,79%	556 262	2,67%
Financière du Phoenix	509 700	2,56%	509 700	2,45%
Madame Irène Vanryb	489 762	2,48%	979 524	4,30%
Richelieu	475 000	2,38%	475 000	2,28%
Monsieur Th. Pissou Valencienne	450 000	2,26%	450 000	2,16%
Monsieur Alain Dukan	400 000	2,01%	400 000	1,92%
I.V Capital	335 587	1,68%	671 174	3,22%
Financière Vion-Whitcomb	280 000	1,41%	280 000	1,34%
Madame Michèle Laroque	247 714	1,24%	247 714	1,19%
Monsieur Ph. Gellman	120 000	0,60%	120 000	0,58%
Monsieur Roger Politis	59 565	0,30%	119 130	0,57%
Autres actionnaires nominatifs	31 294	0,16%	57 968	0,28%
Total	19 925 402	100,00%	20 836 990	100,00%

8.2. Actions en propres

Néant

8.3. Evolution du nombre d'actions

A trois reprises au cours de l'exercice 2009, le capital social a été augmenté :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital en euros	Nombre de titres émis	Capital social en euros	Actions émises
27/07/2009	Augmentation de capital en numéraire	165.868,60	1.658.686	1.824.555,60	18.245.556
27/07/2009	Constitution de l'exercice des BSA	459,40	4.594	1.825.015,00	18.250.150
18/11/2009	Conversion de 1.650.000 (OCA)	165.000	1.650.000	1.990.015	19.900.015

8.4. Actionariat salarié (Article L. 225-182 du Code de commerce)

Néant

8.5. Nombre d'actions détenues par l'intermédiaire de la filiale

Néant

8.6. Souscription, achat ou prêts en gage par la Société des propres actions dans le cadre de l'intéressement du personnel au résultat de l'entreprise

Néant

8.7. Options de souscriptions et/ou d'achat consenties aux salariés de la Société

Néant

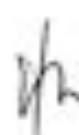
9. CAPITAL SOCIAL

9.1. Franchissement de seuils des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application de article L. 233-7 et L. 233-12 du dit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la Société :

*** KRIEF GROUP :**

Par courrier reçu le 30 octobre 2009, la société anonyme Bernard Krief Consulting (I) (33 boulevard Malesherbes, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en bourse, le 26 octobre 2009, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20% et 25% du capital et des droits de vote de la société MONTAIGNE FASHION GROUP et détenir 4 773 686 actions MONTAIGNE FASHION GROUP représentant autant de droits de vote, soit 26,16% du capital et 25,67% des droits de vote de cette société.



Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition hors marché d'un bloc de 4 773 686 actions MONTAIGNE FASHION GROUP.

A ce jour, la société Krief Group détient 3.039.078 actions MFG représentant autant de droits de vote, soit 15,21% du capital et 14,54% des droits de vote de la société (sur la base d'un capital composé de 19.925.402 actions représentant 20.848.990 droits de vote).

• TOQUEVILLE FINANCE :

Par courriers reçus le 4 novembre 2009, la société anonyme Toqueville Finance (8 rue Lamenais, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 octobre 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MONTAIGNE FASHION GROUP et détenir 564 748 actions MONTAIGNE FASHION GROUP représentant autant de droits de vote, soit 3,09% du capital et 3,04% des droits de vote de cette société.

A ce jour, la participation de société Toqueville Finance représente 2,83% du capital et 2,71% des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital composé de 19.925.402 actions représentant 20.848.990 droits de vote).

• VION WHITCOMB :

Par courrier reçu le 4 novembre 2009, la société à responsabilité limitée Financière Vion Whitcomb (37, rue des Mathurins, 75044 Paris cedex 9) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 octobre 2009, par suite d'une cession d'actions MONTAIGNE FASHION GROUP sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MONTAIGNE FASHION GROUP et détenir 700 000 actions MONTAIGNE FASHION GROUP représentant autant de droits de vote, soit 3,84% du capital et 3,76% des droits de vote de cette société.

A ce jour, la participation de la société Vion Whitcomb représente 3,51% du capital et 3,36% des droits de vote de la société (sur la base d'un capital composé de 19.925.402 actions représentant 20.848.990 droits de vote).

• FINANCIERE LOUIS DAVID :

Par courrier reçu le 30 octobre 2009, la société Financière Louis David (7 rue Louis David, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 octobre 2009, les seuils de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société MONTAIGNE FASHION GROUP et ne plus détenir aucune action MONTAIGNE FASHION GROUP.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché d'un bloc de 4 773 686 actions MONTAIGNE FASHION GROUP.

9.2. Franchissement de seuils des dirigeants (Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier)

Au cours de l'exercice écoulé, l'état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier est le suivant :

Déclarant	Philippe GILLMAN
Qualité	Président-Directeur Général
Émetteur	Montaigne Fashion Group S.A.
Description des titres	Actions
Nombre de titres concernés par l'opération	1.000.000
Nature de l'opération	Acquisition
Date de l'opération	13 janvier 2009
Lieu de l'opération	Bourse de Paris
Prix unitaire	0,19 €
Montant de l'opération	190.000 €

Déclarant	Philippe GILLMAN
-----------	------------------

Qualité	Président-Directeur Général
Émetteur	Montaigne Fashion Group S.A.
Description des titres	
Nombre de titres concernés par l'opération	Actions 25.327
Nature de l'opération	Acquisition
Date de l'opération	6 janvier 2009
Lieu de l'opération	Euronext Paris
Prix unitaire	0,18 €
Montant de l'opération	4.198,36 €

Déclarant	Philippe GELLMAN
Qualité	Président-Directeur Général
Émetteur	Montaigne Fashion Group S.A.
Description des titres	
Nombre de titres concernés par l'opération	Actions 20.000
Nature de l'opération	Acquisition
Date de l'opération	8 janvier 2009
Lieu de l'opération	Euronext Paris
Prix unitaire	0,18 €
Montant de l'opération	3.600 €

Déclarant	Philippe GELLMAN
Qualité	Président-Directeur Général
Émetteur	Montaigne Fashion Group S.A.
Description des titres	
Nombre de titres concernés par l'opération	Actions 19.100
Nature de l'opération	Acquisition
Date de l'opération	3 mars 2009
Lieu de l'opération	Euronext Paris
Prix unitaire	0,19 €
Montant de l'opération	3.681 €

Déclarant	Philippe GELLMAN
Qualité	Président-Directeur Général
Émetteur	Montaigne Fashion Group S.A.
Description des titres	
Nombre de titres concernés par l'opération	Actions 900
Nature de l'opération	Acquisition
Date de l'opération	4 mars 2009
Lieu de l'opération	Euronext Paris
Prix unitaire	0,13 €
Montant de l'opération	117 €

Déclarant	Philippe GELLMAN
Qualité	Président-Directeur Général
Émetteur	Montaigne Fashion Group S.A.
Description des titres	
Nombre de titres concernés par l'opération	Actions 20.000
Nature de l'opération	Cession
Date de l'opération	10 juin 2009
Lieu de l'opération	Euronext Paris
Prix unitaire	0,25 €
Montant de l'opération	4.500 €

10. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L.225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

10.1. Mandats exercés au sein de MPG et dans d'autres sociétés

Administrateurs à la date du présent rapport:

Fonctions exercées au sein de MPG	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
Monsieur Rodolphe BOCHE Président Directeur Général	Néant
Monsieur Vincent BROGER de MAUNY Administrateur	- Directeur Général de Krief Group, SA dont le siège social est sis 33, boulevard Malesherbes, 75008 Paris
Monsieur Louis PETIT Administrateur	- Président directeur général de Krief Group, SA - 33, boulevard Malesherbes, 75008 Paris - Administrateur de Phoenix - 27 Chemin de Loups, 33880 St Caprais de Bordeaux - Président de Concord Consulting Group - 34 avenue des champs Élysées, 75008 Paris - Président-Directeur Général de Bernard Krief Consulting - 33 boulevard Malesherbes, 75008 Paris
Monsieur Thierry CHAUVIN Administrateur	- Président et Chief Operative Officer de LIEVENEKLG Bijoux - 780 Madison Avenue 3, New York, NY 10065-7257

10.2. Mandat exercé dans MPG au 31 décembre 2009

Administrateur au 31 décembre 2009

Fonctions exercées au sein de MPG	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
Monsieur Philippe Collas Président Directeur Général	- Gérant de Financière du Phoenix SARL - 16, rue de la Grange Baudrière, 75009 Paris - Directeur Général Délégué de 2020 Patrimoine Finance, Société de Gestion 76, boulevard Flandrin, 75016 Paris.
Madame Irène Van Ryb Administratrice et Directeur Général Délégué	Néant
Monsieur Alain Edey Administrateur	- Président-Directeur Général de la société Real Inno, spécialisée dans l'immobilier patrimonial. - Président-Directeur Général de la société JOMALA, spécialisée dans le développement d'entreprise sur les Emirats Arabes Unis.



10.3. Rémunérations des dirigeants (Article L. 225-190-1 du Code de commerce)

As cours de l'exercice 2009, les rémunérations versées aux mandataires sociaux de la Société ont été les suivantes :

Nom et prénom du mandataire social	Rémunération fixe perçue (brut annuel)	Rémunération variable perçue	Frais	Indemnités et avantages en nature reçus	Jetons de présence	Rémunération versée	Total
M. EDERY							0€
M. GELLMAN	42.000 €	0 €	0	0 €	0 €	38.500 €	42.000 €
Mme. VAN RYB	71.500 €	0 €	629 €	0 €	0 €	0 €	72.129 €
Total	113.500 €	0 €	629 €	0 €	0 €	38.500 €	114.129 €

Il a dans un premier temps été décidé lors du Conseil d'Administration en date du 24 février 2010 que Monsieur BIOCHE, ne percevrait aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général mais qu'il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 16 avril 2010, Monsieur BIOCHE s'est vu attribuer une rémunération fixe mensuelle nette d'un montant de dix mille (10.000€) euros versée le 28 de chaque mois, augmentée d'une rémunération variable annuelle nette fixée à 20% de sa rémunération fixe annuelle nette soit 24.000 euros.

Il a été soumis au Juge Commissaire dans le cadre de la procédure de Redressement Judiciaire de la société MFG ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 25 août 2009, une requête en vue de procéder à la fixation de la rémunération des dirigeants, conformément à l'article L. 631-11 du Code de commerce.

10.4. Proposition de désignation de nouveaux administrateurs et d'un censeur.

Dans le cadre de l'intervention d'un nouvel actionnaire de référence (JEKITI MAR CAPITAL), il vous est proposé de vous prononcer sur la nomination des trois nouveaux administrateurs suivants :

- Monsieur Edouard Hubrich, né le 24 février 1947 à Haguenau, de nationalité française, demeurant 10, Place du Marché Neuf à Strasbourg (67000).
- Madame Dominique Hubrich, née le 7 juin 1952 à Haguenau, de nationalité française, demeurant 10, Place du Marché Neuf à Strasbourg (67000).
- La société JEKITI MAR, société civile au capital 7.581,12 euros, dont le siège social est sis 10, place du Marché Neuf à Strasbourg (67000), immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro TI 340 434 687, représentée par Monsieur Edouard Hubrich

Par ailleurs, il vous est proposé de désigner Monsieur Vincent Froger de Maury en qualité de censeur.



11. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1. Commissaires aux Comptes titulaires

FIDUCO

Monsieur Jean-Luc COHEN
2-4, rue Adolphe Millé - 75019 Paris

Date de nomination : 31 mai 2005

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur ARROUASSE Laurent 346, rue Saint-Honoré Paris (75001)

Date de nomination : 30 novembre 2007

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

11.2. Commissaires aux comptes supplétaires

Monsieur Franck ELBASE
6, avenue de Messine - 75008 Paris

Date de nomination : 31 mai 2005

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Monsieur DAVIER Jean-Philippe
32, rue de la Bièvre 75008 Paris

Date de nomination : 30 novembre 2007

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

11.3. Proposition de nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Les mandats de la société FIDUCO (en la personne de Jean-Luc Cohen) en qualité de co-commissaire aux comptes titulaires et de Monsieur Franck Elbase en qualité de co-commissaire suppléant arrivant à échéance, nous vous proposons de désigner pour une durée de 6 exercices :

- Ernst & Young et Autres, société par actions simplifiée, dont le siège social se situe au 41, rue d'Ibey, 92576 Neuilly sur Seine (France), en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire et
- Auditex, société par actions simplifiée, dont le siège social se situe au 11, allée de l'Arche - Faubourg de l'Arche, 92400 Courbevoie (France), en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant.

12. AUTORISATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 9 septembre 2008 (septième résolution), votre conseil a reçu l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société au profit des salariés et/ou des dirigeants de la Société et sociétés du groupe.

Cette délégation, dont la durée a été fixée à 38 mois autorise votre conseil à :

Cette délégation, dont la durée a été fixée à 38 mois autorise votre conseil à :

- "procéder, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre, dans la limite d'un plafond global de 590.000 actions, représentant 3,28% du capital actuel de la Société au profit des mandataires sociaux de la Société visés à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dont l'identité sera déterminée par le Conseil d'Administration ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires de ces attributions, le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chacun d'entre eux ainsi que les conditions, et, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions ;
- fixer les conditions, et le cas échéant, les critères d'attribution des actions attribuées gratuitement ;
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions ;
- déterminer dans les limites fixées par l'Assemblée Générale, la durée de la période d'acquisition et de la période de conservation des actions attribuées gratuitement ;
- décider les conditions dans lesquelles le nombre d'actions attribuées gratuitement sera ajouté en cas d'opérations sur le capital de la Société, mais sans pouvoir dépasser la limite globale de 10% du capital social de la Société à la date de la décision de l'attribution gratuite d'actions afin de préserver les droits de bénéficiaires ;
- prendre toutes mesures, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier corrélativement les statuts, effectuer toutes formalités légales et toutes déclarations auprès des organismes, et généralement faire le nécessaire".

Cette délégation n'a jamais été mise en œuvre par le Conseil d'administration.

I. RAPPORT SUR LES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT A TITRE EXTRAORDINAIRE

I. AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Dans le cadre du projet de plan de redressement par voie de continuation de MONTAKINE FASHION GROUP suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire par jugement par le Tribunal de commerce de Paris en date du 25 août 2009 au bénéfice de cette dernière, une opération d'augmentation de capital vous est proposée dont les modalités sont les suivantes :

- montant : 2.140.000 euros
- prix d'émission : 0,27 € par action
- actions nouvelles : 7.925.926 actions ordinaires de 0,1 € de nominal
- montant souscrit par Krief Group : 570.000 euros par compensation de créance (370.000 euros) et en espèces (200.000 euros)
- montant souscrit par Madame Pascale Petiet: 30.000 euros par compensation de créance
- montant souscrit par Hoche Monceau Finance: 100.000 euros par compensation de créance
- montant souscrit par Jekiti Mar Capital : 1.440.000 euros par compensation de créance (840.0000 €) et en espèces (600.000 €)

Ainsi, sur la base d'un prix de 0,27 euro par action établi sur la base d'une expertise indépendante conformément à l'article 261-2 du Règlement Général de l'AMF, une opération d'augmentation de capital conduisant à une émission de 7.925.926 actions nouvelles par augmentation de capital souscrite par

- "procéder, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre, dans la limite d'un plafond global de 500.000 actions, représentant 3,28% du capital actuel de la Société au profit des mandataires sociaux de la Société visés à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, dont l'identité sera déterminée par le Conseil d'Administration ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires de ces attributions, le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chacun d'entre eux ainsi que les conditions, et, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions ;
- fixer les conditions, et le cas échéant, les critères d'attribution des actions attribuées gratuitement ;
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions ;
- déterminer dans les limites fixées par l'Assemblée Générale, la durée de la période d'acquisition et de la période de conservation des actions attribuées gratuitement ;
- décider les conditions dans lesquelles le nombre d'actions attribuées gratuitement sera ajusté en cas d'opérations sur le capital de la Société, mais sans pourvoir dépasser la limite globale de 10% du capital social de la Société à la date de la décision de l'attribution gratuite d'actions afin de préserver les droits de bénéficiaires ;
- prendre toutes mesures, conclure tous accords, établir tous documents, courroier les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier corrélativement les statuts, effectuer toutes formalités légales et toutes déclarations auprès des organismes, et généralement faire le nécessaire".

Cette délégation n'a jamais été mise en œuvre par le Conseil d'administration.

II. RAPPORT SUR LES RESOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUANT À TITRE EXTRAORDINAIRE

1. AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Dans le cadre du projet de plan de redressement par voie de continuation de MONTAIGNE FASHION GROUP suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire par jugement par le Tribunal de commerce de Paris en date du 25 août 2009 au bénéfice de cette dernière, une opération d'augmentation de capital vous est proposée dont les modalités sont les suivantes :

- montant : 2.140.000 euros
- prix d'émission : 0,27 € par action
- actions nouvelles : 7.925.926 actions ordinaires de 0,1 € de nominal
- montant souscrit par Krief Group : 570.000 euros par compensation de créance (370.000 euros) et en espèces (200.000 euros)
- montant souscrit par Madame Pascale Petiet: 30.000 euros par compensation de créance
- montant souscrit par Hoche Moncada Finance: 100.000 euros par compensation de créance
- montant souscrit par Jekiti Mar Capital : 1.440.000 euros par compensation de créance (840.000 €) et en espèces (600.000 €)

Ainsi, sur la base d'un prix de 0,27 euro par action établi sur la base d'une expertise indépendante conformément à l'article 261-2 du Règlement Général de l'AMF, une opération d'augmentation de capital conduisant à une émission de 7.925.926 actions nouvelles par augmentation de capital souscrite par



compensation de créances à hauteur de 1.340.000 euros et à hauteur de 800.000 euros en espèces, vous est proposée. A l'issue de cette opération, le capital social serait augmenté de 792.592,60€ avec versement d'une prime d'émission de 1.347.407,42€.

Nous vous rappelons que le cabinet ALTHRVALOR FINANCE a été désigné le 13 août 2010 à l'effet d'intervenir en qualité d'expert indépendant conformément à l'article 261-2 du Règlement Général de l'AMF en égard au prix d'émission retenu. Ce rapport a été porté à la connaissance des administrateurs le 6 septembre 2010 et sera mis à la disposition des actionnaires dans le cadre de la prochaine assemblée générale du 23 septembre 2010.

L'impact de cette opération sur la situation de l'ensemble des actionnaires figure en Annexe I.

Afin de réaliser cette augmentation de capital, il vous sera demandé, à la vue du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, de :

- décider d'augmenter le capital social d'un montant de sept cent quatre vingt douze mille cinq cent quatre-vingt douze euros et soixante cents (792.592,60 €) par l'émission de 7.925.926 actions nouvelles émises au prix unitaire de 0,27 € (sur la base du rapport d'expertise indépendante établi dans les conditions de l'article 261-2 du Règlement Général de l'AMF), soit avec une prime d'émission incluse de 0,17 € par action, à libérer en totalité lors de la souscription, par apport en espèce à hauteur de 800.000 euros et par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues sur MONTAIGNE FASHION GROUP. Ainsi le capital social de la Société serait porter de 1992.540,20€ à 2 785 132,80 €, par émission de 7 925 926 actions ordinaires nouvelles de dix centimes d'euro (0,10 €) de nominal chacune, émises au prix de vingt-sept centimes d'euro (0,27 €) chacune, soit avec une prime d'émission unitaire de dix-sept centimes d'euro (0,17 €), représentant un prix total de souscription de deux millions cent quarante mille € et deux centimes (2 140 000,02 €);
- décider d'inscrire le montant de la prime d'émission, soit un million trois cent quarante sept euros et quarante deux cents (1.347.407,42 €), au compte "Prime d'émission" au passif du bilan et décider que ladite prime pourra recevoir toute affectation décidée par l'Assemblée Générale ;
- décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de MONTAIGNE FASHION GROUP à l'émission des 7.925.926 actions nouvelles au profit JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP ;
- prendre note également que l'admission aux négociations sur le Euronext (compartiment C) des 7.925.926 actions nouvelles a été requise préalablement à ladite assemblée générale auprès d'Euronext Paris S.A. En conséquence, ces actions seront admises aux négociations de Euronext dès la publication par Euronext Paris S.A. de l'avis d'admission à la cote d'Euronext (compartiment C) de ces actions. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions de MONTAIGNE FASHION GROUP déjà existantes ;
- dire que ces actions nouvelles seront lors de leur souscription libérées partiellement par compensation avec une créance sur MONTAIGNE FASHION GROUP, dans les conditions prévues à l'article L. 225-127 du Code de commerce et partiellement par apport en espèces ;
- dire que ces actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En conséquence de ce qui précède, afin de finaliser la réalisation de l'augmentation de capital susvisée, il sera demandé à votre assemblée de constater la réalisation de cette augmentation de capital.

Les actionnaires intéressés ne prendront pas part au vote et leurs droits de vote respectifs ne seront pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Les motifs de la suppression du droit préférentiel de souscription au profit des quatre personnes dénommées dans les résolutions sont les suivants : La Société étant soumise à une procédure de redressement judiciaire, l'augmentation de capital est une condition déterminante de l'homologation du plan de redressement par voie de continuation présenté par la Société. Compte tenu des délais légaux propres à la procédure de redressement judiciaire, il est indispensable d'intégrer l'augmentation de capital dans un calendrier prédefini imposé par le Tribunal de Commerce de Paris. De même, la suppression du droit préférentiel de souscription permet aux souscripteurs qui, préalablement ont accepté de financer la période d'observation et de soutenir financièrement le plan de redressement, d'accéder au capital de la Société en réduisant tout alors de délais tout en préservant le droit des associés minoritaires (expertise indépendante).

A l'issue de cette augmentation de capital, l'actionnariat de la Société sera réparti de la manière suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits vote	% droits vote
Public	11 809 487	42,40%	11 809 487	41,06%
Krief Group *	3 029 708	10,98%	3 029 708	10,53%
Krief Group (actions nouvelles)	2 111 111	7,58%	2 111 111	7,34%
Madame Louis Petzet	111 111	0,40%	111 111	0,39%
Roche Monceau Finance	370 370	1,33%	370 370	1,29%
L'oeuvre Gestion *	566 575	2,03%	566 575	1,97%
Vocqueville Finance *	564 748	2,03%	564 748	1,96%
Madame Béatrice Rulens *	556 262	2,00%	556 262	1,93%
Financière du Phoenix *	509 700	1,83%	509 700	1,77%
Madame Irène Vanryck (N)	489 762	1,76%	489 762	1,61%
Rochefeuille *	475 000	1,71%	475 000	1,65%
Monsieur Th. Picard Valencienno *	450 000	1,62%	450 000	1,56%
Monsieur Alain Chukan *	400 000	1,44%	400 000	1,39%
LV Capital (N)	335 587	1,20%	671 174	2,33%
Financière Visa-Whitcomb *	280 000	1,01%	280 000	0,97%
Madame Michèle Laroque	247 714	0,89%	247 714	0,86%
Monsieur Pts. Gélinas *	120 000	0,43%	120 000	0,42%
Monsieur Roger Politis (N)	59 565	0,21%	119 130	0,41%
Tekiti Mar Capital	5 333 334	19,15%	5 333 334	18,54%
Autres actionnaires nominatifs	31 294	0,11%	57 968	0,20%
Total	27 851 328	100,00%	28 782 916	100,00%

Modification des statuts

Il sera également demandé à votre assemblée, à condition et en conséquence de l'adoption des résolutions concernant l'augmentation de capital visée ci-dessus, de modifier les articles 6 et 7 des Statuts.

2. AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVÉE AUX SALARIÉS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-196 DU CODE DE COMMERCE

Il vous est proposé de déléguer au Conseil d'Administration, toute compétence à l'effet de décider de procéder, on une ou plusieurs fois, dans un délai de 18 mois, à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 60 K€ par l'émission d'un nombre maximum de 600.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € l'une.

Le Conseil d'Administration aura tout pouvoir pour :

- arrêter la date et les modalités des émissions, le délai accordé aux salariés pour l'exercice de leur droit, fixer le prix d'émission des actions nouvelles à émettre conformément aux dispositions des

- articles L. 3332-18 à L. 3332-20 du Code du travail, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, les délais de libération, ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrites par salarié et par l'émission
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
 - accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
 - apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations de capital social ;
 - et généralement faire le nécessaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
P. dolé

III. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2009 dont le total est de -4 586 316,42 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -3 580 350 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 09 mois recouvrant la période du 01/04/2008 au 31/12/2008.

I. COMPTES SOCIAUX (BILAN, COMPTE DE RESULTAT)

Montaigne Fashion Group		BILAN ACTIF				page 1	
		Présenté en Euro		Etat le 31/12/2008			
ACTIF		Exercice clos le 31/12/2008 (€ en '000)			du 21/04/2008 au 31/12/2008 (€ en '000)		
		Bal	Amort. & Prov.	Nat	%	Nat	
Capital soumis non appris	(1)						
Actif immobilisé							
Frais d'immobilisation							
Réachats et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 671 061	13 640	1 058 610	1 058 610	67%	1 062 340	67%
Fonds commerciaux	1 731 727		1 731 727	1 731 727	100%	1 731 727	100%
Autres immobilisations incorporelles	80 480	35 176	35 288	35 288	44%	40 084	44%
Réserves & exemptions sur immobilisations incorporelles							
Dépenses							
Constructions	8 174	7 446	481	481	1%	3 400	1%
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles	835 051	495 462	138 889	138 889	100%	252 879	100%
Immobilisations en cours							
Réserves & exemptions							
Participations évaluées selon critère de liquidation							
Autres Participations	795 588	795 588	-8	795 588	100%	795 588	100%
Dettes rattachées à des participations	2 422		2 422	2 422	100%		
Autres biens immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	171 589	5 106	166 489	166 489	100%	175 264	100%
TOTAL (2)	€ 4 678 364	€ 283 040	2 428 286	2 428 286	51%	€ 242 174	51%
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements	387 806	117 515	150 079	150 079	100%	251 817	100%
En cours de production de biens	150 808		150 808	150 808	100%	150 790	100%
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et frais	208 197	3 487	204 759	204 759	100%	205 400	100%
Marchandises							
Réserves & exemptions versées sur commandes	98 842		98 842	98 842	100%	18 480	100%
Clients et comptes rattachés	179 079	126 290	147 783	147 783	100%	229 648	100%
Autres créances							
Fournisseurs débiteurs							
Personnel							
Organismes sociaux	2 560		2 560	2 560	100%	2 560	100%
Etat, impôts sur les bénéfices	149 885		149 885	149 885	100%		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	272 458		272 458	272 458	100%	239 254	100%
Autres	627 826	140 806	42 281	42 281	100%	55 488	100%
Capital soumis et appris, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	19 237		19 237	19 237	100%	20 087	100%
Chargés constatés d'avance	192 405		192 405	192 405	100%	197 000	100%
TOTAL (2)	€ 888 217	(66 243)	€ 488 874	€ 488 874	51%	€ 1 035 228	51%
Chargés à répartir sur plusieurs exercices	(21)						
Primes de remboursement des obligations	(21)						
Réserves de conversion actif	(1)	1 958		1 958	100%	706	100%
TOTAL ACTIF (2 à V)	€ 333 428	€ 1 749 223	€ 2 086 296	€ 2 086 296	100%	€ 3 036 299	100%

RECONDUCE



BILAN PASSIF

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Présenté en Euro

Etat le 29/09/2010

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)		
Capitaux propres					
Capital social des individus (dont versés :)	1 989 878	11,8	1 958 682	11,8	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	17 213 529	11,8	11 767 529	11,8	
Écart de réévaluation					
Réserve légale	20 874	1,1	20 874	1,1	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Raport à l'actionnaire	-12 678 408	11,8	-12 368 219	11,8	
Résultat de l'exercice	-3 680 298	11,8	-254 180	1,1	
Subventions d'investissement					
Prévisions réglementées					
	TOTAL (I)	-1 845 202	11,8	262 039	1,1
Produits des émissions de titres participatifs					
Réserves conditionnées					
	TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques	578 128	1,1	40 794	1,1	
Provisions pour charges	71 231	1,1	71 231	1,1	
	TOTAL (III)	649 359	1,1	111 025	1,1
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles	69 000	1,1	395 421	1,1	
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts	729 870	1,1	55 986	1,1	
Décomptes, couverts bancaires	105 479	1,1	422 965	1,1	
Emprunts et dettes financières diverses					
Divers					
Associés	2 229 430	1,1	2 347 238	1,1	
Avances & escomptes reçus sur commandes en cours	381	1,1	12 120	1,1	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 238 478	1,1	1 461 830	1,1	
Dettes sociales et sociales					
Personnel	99 223	1,1	98 828	1,1	
Organismes sociaux	258 087	1,1	340 587	1,1	
Etat, impôts sur les bénéfices					
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	40 121	1,1	121	1,1	
Etat, obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assiettes	9 274	1,1	49 580	1,1	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	64 288	1,1	57 428	1,1	
Prédate constatés d'avance					
	TOTAL (IV)	8 824 287	1,1	3 037 989	1,1
Écart de conversion passif	(V)		100	1,1	
	TOTAL PASSIF (I à V)	4 586 214	1,1	3 038 289	1,1

RECONDUIT

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2008 au 31/12/2008

Présenté en Euro

Etat le 31/03/2009

COMPTÉ DE RÉSULTAT		Essentiel des le 31/12/2008 (12 mois)		du 01/04/2008 au 31/12/2008 (9 mois)		Variation absolue (12 / 9 mois)	%		
		France	Exportation	Total	%	Total	%		
Ventes de marchandise	1 088 715			1 088 715	4,41	1 087 364	4,40	-12 351	-0,11
Production vendue biens	1 088 734			1 088 734	4,40	1 345 393	5,04	256 659	18,77
Production vendue services	2 862			2 862	0,00	10 024	0,37	-7 162	-61,11
CHIFFRE D'AFFAIRES NETTE	2 854 991			2 854 991	100,00	2 502 681	100,00	352 310	13,54
Production stockée	-317 656			-317 656	-1,11	-344 089	-1,40	26 433	7,67
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation	8 538			8 538	0,00	8 020	0,00	518	6,18
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	208 334			208 334	0,00	587 060	0,00	-378 726	-67,07
Autres produits	82 494			82 494	0,00	3 083	0,00	80 411	98
Total des produits d'exploitation	2 917 650			2 917 650	100,00	2 585 354	100,00	-332 296	-11,11
Achats de marchandise (y compris droits de douane)	-431 083			-431 083	-1,51	-437 989	-1,51	-6 906	-1,51
Variation de stock [marchandise]									
Achat de matières premières et autres approvisionnements	620 148			620 148	0,00	526 389	0,00	-93 759	-15,33
Variation de stock [matières premières et autres approv.]	-188 661			-188 661	-0,00	-173 216	-0,00	15 445	16,14
Autres achats et charges externes	2 158 406			2 158 406	0,00	2 021 934	0,00	136 472	6,81
Impôts, taxes et versements assimilés	33 125			33 125	0,00	89 988	0,00	-56 863	-63,67
Salaires et traitements	876 688			876 688	0,00	894 178	0,00	-17 490	-1,97
Chargés sociaux	265 011			265 011	0,00	263 980	0,00	-1 031	-0,38
Dotation aux amortissements sur immobilisations	95 010			95 010	0,00	108 989	0,00	-13 979	-45,30
Dotation aux provisions sur immobilisations									
Dotation aux provisions sur actif circulant	171 000			171 000	0,00	203 571	0,00	-32 571	-18,97
Dotation aux provisions pour risques et charges	183 000			183 000	0,00	183 000	0,00	0	0,00
Autres charges	21 036			21 036	0,00	16 883	0,00	4 153	20,00
Total des charges d'exploitation	8 261 884			8 261 884	100,00	7 775 299	100,00	-486 585	-5,88
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-5 407 893			-5 407 893	100,00	-486 686	100,00	-4 921 207	-91,11
Bénéfice attribué ou perte transférée									
Perte supportée ou bénéfice transféré									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et cotances									
Autres intérêts et produits assimilés	21			21	0,00	10 387	0,00	-10 366	-98,33
Reprises sur provisions et transferts de charges	704			704	0,00	57 598	0,00	-56 894	-97,71
Differences positives de change	8 030			8 030	0,00	5 854	0,00	-2 176	-27,17
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	990			990	0,00	990	0,00	0	0,00
Total des produits financiers	9 795			9 795	0,00	82 989	0,00	-73 194	-88,33
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 143 540			1 143 540	0,00	704	0,00	1 142 836	0,00
Intérêts et charges assimilées	183 624			183 624	0,00	182 938	0,00	-785	0,00
Differences négatives de change	8 436			8 436	0,00	72 761	0,00	-64 325	-76,38
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières	1 330 587			1 330 587	100,00	88 629	100,00	1 241 958	-90,83
RÉSULTAT FINANCIER	-1 330 587			-1 330 587	100,00	-88 629	100,00	-1 241 958	-90,83
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-5 639 874			-5 639 874	100,00	-5 591 988	100,00	-47 886	-0,85

FD-CORSEK

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2008 au 31/12/2008

Présenté en Euros

Réalisé le 29/03/2010

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)	du 01/04/2008 au 31/12/2008 (9 mois)	Variation absolue (12 / 9mois)	%	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	173 106	439	214 321	439	-41 215	-23,5%
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 850 360	439	-1 850 360	-100,0%
Reprises sur provisions et transferts de charges	192 086	439			192 086	+0
Total des produits exceptionnels	364 552	439	2 185 217	439	-1 820 665	-83,7%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	84 017	139	40 126	139	40 126	+0,0%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	209 042	139	138 320	139	70 712	+33,8%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	600	139	9 965	139	-9 365	-15,6%
Total des charges exceptionnelles	303 669	139	180 411	139	-123 258	-40,6%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	40 884	139	1 687 796	139	-1 646 912	-9,6%
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
Total des Produits	2 362 547	—	2 404 554	—	-32 007	-1,3%
Total des Charges	8 862 690	—	9 054 754	—	-192 064	-2,1%
RÉSULTAT NET	-6 499 143	—	-854 199	—	-5 644 944	+66
Dépense Capital Investissement						
Dép. Crédit bail investissement						
	6 790	139	5 967	139	723	+10,1%

FB CONSEIL

Ph

2. ANNEXES :

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2009 dont le total est de -4 586 316,42 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagent un résultat de -3 580 350 euros, présenté sous forme de liste,

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 09 mois recouvrant la période du 01/04/2008 au 31/12/2008.

SOMMAIRE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Ecart de conversion
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Engagements financiers
- Accroissements et allégements de la dette future d'impôts
- Rémunérations des dirigeants
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - persistance des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les droits au bail ont été soumis à l'évaluation d'un expert en immobilier commercial en date du 17 septembre 2007. Les valeurs ressortant de ladite expertise étant nettement supérieures aux valeurs historiques, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

Le fonds commercial Irène VanRyb est issu de la fusion avec la société de même raison sociale et inscrit en comptabilité pour sa valeur d'apport.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	63 ans
Sites internet	63 ans
Agencements des constructions	63 ans
Matériel et outillage industriels	65 ans
Agencements, aménagements, installations	de 5 à 9 ans
Matériel de transport	65 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	de 3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les frais d'acquisition sur les titres de participations sont immobilisés et amortis sur une durée de cinq ans.

Compte tenu de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social à la clôture du dernier exercice clos au 31 août 2009, les titres de la société Franck Sorbier ont été dépréciés à 100%.

Compte tenu de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social à la clôture du dernier exercice clos au 31 décembre 2009, les titres de la société Stéreo Panda ont été dépréciés à 100%.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks de produits finis intègrent dans leur valorisation les frais de collection. Ces frais ont été évalués comme représentant 10% de la valeur d'un produit hors frais de collection.

Les travaux en-cours correspondent aux coûts engagés pour la conception de la prochaine collection.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Le taux de dépréciation appliqué sur les stocks est déterminé en fonction de la collection à laquelle ledit stock appartient.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les litiges ne sont pas provisoirement dès qu'il y a arrêt de l'exécution provisoire.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Changements de méthode



Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L.123-12 à L.123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Faits marquants de la période :

- Cession de la créance en compte courant détenue par MPG dans Stéreo Panda

Au mois de janvier 2009, MPG a cédé la totalité de sa créance en compte courant d'un montant de 200.000 euros, pour le montant nominal, dont elle était titulaire à l'encontre de la société Stéreo Panda, à la société Financière Vion Whitcomb, dirigée par Monsieur Gérard Stoly.

- La société a été expulsée des locaux, objet du bail commercial de Saint Germain des Prés, le 6 février 2009. L'affaire doit être plaidée devant la Cour d'Appel dans le courant de l'année 2010.
- Octroi de l'emprunt bancaire MT avec le médiateur du crédit : cet accord prévoit la transformation de l'ensemble des lignes court terme en crédit moyen terme sur 3 et 5 ans. Ce prêt bénéficie d'une garantie d'Oséo et de la Région à hauteur de 70% après un délai de carence de 9 mois à compter de la mise en place effective qui a été réalisée le 28 avril 2009. Une garantie complémentaire a été apportée aux banques sous forme de caution personnelle pendant le délai de carence de 9 mois avant la mise place de la garantie Oséo et de la Région par M. Philippe Gellman et Mr Gérard Stoly à hauteur de 300.000 euros soit 150.000 euros chacun.
- La société opposée à Mme Rubens et à la société Ben'Z a perdu en première instance. Toutefois, par ordonnance du 27 février 2009, le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire attachée au jugement. Le 18 mai 2009, Madame Regina Rubens et la société Ben'Z ont procédé à des saisies conservatoires sur les comptes de la Société à hauteur de 107.438,91 euros. Par un jugement du 9 juillet 2009, le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Paris a rejeté la demande de maintenue desdites saisies conservatoires. Suite au prononcé du jugement d'ouverture du redressement judiciaire de la Société par le Tribunal de Commerce de Paris le 25 août 2009, il a toutefois été procédé à la maintenue des saisies conservatoires mentionnées ci-dessus. Néanmoins, et malgré l'arrêt de saisie exécutoire par la Cour d'Appel de Paris, la société a souhaité, dans un souci de prudence, provisionner l'intégralité de ce litige dans les comptes au 31 décembre 2009 pour un montant total de 348 millions d'euros.
- MPG a poursuivi son effort général de baisse des coûts de fonctionnement et a pu résilier par anticipation au 15 septembre 2009 le bail de son siège social rue Pierre Chartron Paris 8ème. Le siège social a été transféré à l'ancien siège social d'Irène Van Ryb au 4, passage St Antoine Paris 3ème.



- MFG a procédé dans le cadre de l'Assemblée Générale du 27 juillet 2009, à une augmentation de son capital d'un montant total de 165.868,60 euros par émission de 1.658.686 actions ordinaires nouvelles de 0,10€ de nominal chacune, émises au prix de 0,25€ chacune et représentant un prix total de souscription de 414.671,50€.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, la Financière Louis David, conformément aux termes de l'Accord de Médiation Bancaire, a incorporé une partie de sa créance de compte courant d'associé au capital de la Société.

- La société Montaigne Fashion Group a déposé une déclaration de cessation des paiements le 30 juillet 2009. Le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire le 25 août 2009 assorti d'une période d'observation de 4 mois jusqu'au 25 décembre 2009 pouvant être renouvelée.

L'ouverture de cette procédure a permis de lever la saisie- conservatoire permettant à la société de régler et de livrer l'ensemble de la production automne-hiver.

- En date du 15 octobre 2009, le principal actionnaire de Montaigne Fashion Group, la société Financière Louis David a cédé hors marché au groupe Bernard Krief Consulting (BKC) l'intégralité de sa participation, soit 4.773.686 actions représentant 26,16 % du capital, ainsi que son compte courant d'associé d'un montant de 2.188.810 euros, intérêts inclus.

Le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire par jugement en date du 25 août 2009 à l'encontre de la société Montaigne Fashion Group avec fixation de la date des cessations de paiement au 31 juillet 2009.

Maitre Christophe Thévenot a été désigné en qualité d'Administrateur Judiciaire, avec mission d'assistance, et Maitre Bernard Corre, en qualité de mandataire judiciaire.

La période d'observation a été fixée initialement pour un période s'étendant jusqu'au 25 décembre 2009, puis prorogée jusqu'au 25 février 2010, et jusqu'au 25 juin 2010.

Événements postérieurs à la clôture

Un projet de plan de redressement par voie de continuation a été déposé en date du 26 avril 2010 au tribunal de commerce de Paris.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Aququisitions, créations, virements pt à pt
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	3 067 825		
Installations générales, agencements, constructions		8 174	
Installations techniques, matériel et outillages industriels		3 357	
Autres installations, agencements, aménagements		931 693	927
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	117 015		
TOTAL	1 060 238		927
Autres participations	795 388		2 622
Prêts et autres immobilisations financières	180 455		254 599
TOTAL	975 843		257 221
TOTAL GENERAL	5 183 967		258 148

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pt à pt	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles		202 585	2 865 240	
Installations générales, agencements, constructions			8 174	
Installations techniques, matériel et outillages industriels		3 357		
Autres installations, agencements, aménagements		370 702	561 918	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		43 582	73 433	
TOTAL		417 641	643 525	
Autres participations			798 010	
Prêts et autres immobilisations financières		263 465	171 589	
TOTAL		263 465	969 599	
TOTAL GENERAL		883 691	4 478 364	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotation exercice	Éléments sortis reprise	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	41 586	17 530	10 500	48 616
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	4 368	2 725		7 493
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 357		3 357	
Installations générales, agencements divers	703 653	66 174	354 396	437 431
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	89 181	13 191	43 321	59 051
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	882 959	82 099	381 974	593 976
TOTAL GENERAL	844 545	99 629	391 574	552 591

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la position pour amort. dirrig.	
	Embaire	Dégradat.	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	17 530				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	2 725				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	66 174				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13 191				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	82 099				
TOTAL GENERAL	99 629				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant sur débet	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour guits d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges	40 704	536 126	704	576 126
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations	71 291			71 291
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions	111 995	536 126	704	647 417
Sur immobilisations incorporelles	192 086		192 086	
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation		795 388		795 388
Sur autres immobilisations financières	5 101			5 101
Sur stocks et en-cours	187 147	121 067	187 147	121 067
Sur comptes clients	93 638	50 829	19 176	125 291
Autres dépréciations	149 885			149 885
TOTAL Dépréciations	627 857	567 284	398 469	1 196 731
TOTAL GENERAL	739 851	1 503 410	399 113	1 844 149
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		357 864	206	324
- financières		1 145 546	704	192
- exceptionnelles			686	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGF

Etat des échéances des créances et des dettes



ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	2 622		2 622
Prêts			
Autres immobilisations financières	171 589		171 589
Clients douteux ou litigieux	160 125	160 125	
Autres créances clients	212 948	212 948	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	2 599	2 599	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	149 885		149 885
- T.V.A.	272 856	272 856	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Dépenses-divers	107 624	107 624	
Chargos constatés d'avance	102 405	102 405	
TOTAL GENERAL	1 182 654	858 558	324 096
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	68 002	62 932	5 050	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	105 479	105 479		
- plus d'un an	729 879	252 649	437 221	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 239 478	2 239 478		
Personnel et comptes rattachés	99 223	99 223		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	358 093	358 093		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	40 121	40 121		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	9 274	9 274		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 229 490	189 739		2 039 770
Autres dettes	44 246	18 123	26 123	
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	5 923 276	3 415 112	468 394	2 039 770
Emprunts souscrits en cours d'exercice	719 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	47 131			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	4 018			

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	<i>Montant concernant les entreprises</i>	<i>Montant des dettes et créances représentatives par des effets de commerce</i>
	Sous	avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations	214 964	580 424
Créditances rattachées à des participations	2 622	
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créditances clients et comptes rattachés		
Autres créditances		
Capital souscrit et appelé non versé		
Valuers mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		2 225 473
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		189 720

Fonds commercial

DESIGNATION	Actifs	Biensmats	Biens en dépôt	Montant
Fonds com. Irène Van Ryb			1 496 737	1 496 737

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Crédences rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Crédences clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	2 500
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	2 500

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80 433
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	280 459
Dettes fiscales et sociales	126 439
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	3 713
TOTAL	491 644

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	102 405	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	102 405	

Commentaires : Néant

Ecart de conversion en monnaie étrangère

NATURE DES ECARTS	ACTIF Montant	Défaisance compensée par conversion de change	Provision pour perte de change	PASSE Montant
- Sur immobilisations non financières				
- Sur immobilisations financières				
- Sur créances	1 958		1 958	
- Sur dettes financières				
- Sur dettes d'exploitation				
- Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL	1 958		1 958	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	16 586 870	0,10
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	3 313 280	0,10
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	19 900 150	0,10

Commentaires :

Les émissions d'actions nouvelles ont pour origine les opérations suivantes :

Conversion de 1 650 000 OCA : Emission de 1 650 000 titres

Conversion de 4 594 RSA : Emission de 4 594 titres

Augmentation de capital : Emission de 1 658 686 titres.

Tableau de variation des capitaux propres (en K€)

En milliers d'euros	Capital	Primes	Résultat	Report à nouveau	Autres	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2008	1 659	11 786	-254	-12 365	21	848
Augmentation De capital	331	416				
Réduction de capital						
Affectation résultat				-254		
Résultat 31/12/2009			-3 580			
Capitaux propres au 31 décembre 2009	1 990	12 204	-3 580	-12 619	21	-1 984

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	1 065 715
Ventes de produits finis	1 366 754
Prestations de services	84 502
TOTAL.	3 016 951

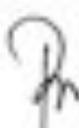
Répartition par marché géographique	Montant
France	3 016 951
Etranger	
TOTAL.	3 016 951

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-3 620 874	
Résultat exceptionnel (et participation)	46 524	
Résultat comptable	-3 580 350	

Commentaires :

Néant



Crédit-bail mobilier

	Immeubles Matériel Outilage	Autres	Total
Valeur d'origine		18 766	18 766
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		9 904	9 904
- Donations de l'exercice		6 255	6 255
TOTAL		2 666	2 666
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		12 054	12 054
- Exercice		2 041	2 041
TOTAL		14 095	14 095
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		4 898	4 898
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL		4 898	4 898
Valeur résiduelle :			
- à un an au plus		157	157
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL		157	157
Montant pris en charge dans l'exercice			

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
Intérêts non échus sur emprunts	85 036
Nantissement du fonds de commerce de second rang "Paris Passy" avec les banques participantes au financement confié par le Client, sur les fonds de commerce sis 15 rue de Passy 75016 PARIS en deuxième rang à hauteur de 520 000 Euros	520 000
Caution solidaire de Mr GELLMAN et Mr STOLY	300 000
TOTAL	985 036
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Aval, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
Caution Irène Van Ryb en garantie du règlement des loyers du site de St Avoise à la SCI Alaris	
Naïche :	
Caution solidaire reçue de la Fortin Banque en garantie du règlement des loyers du site de St Avoise à la SCI Alaris Naïche, jusqu'au terme du 18/10/2010	85 896
Caution financière reçue de la Société Générale en faveur de la SCI Char-Loc selon acte du 08/06/06	48 330
TOTAL	135 226
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	



Accroissements et allégements de la dette future d'impôts

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées :	
Autres :	
TOTAL	
ALLÉGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
Provision pour perte de change	1 958
ORGANIC:	4 807
Provision pour dépréciation d'une créance fiscale	149 885
Autres :	
Déficits reportables	16 222 660
Déficits reportables de la société PVH transférés suite à l'obtention de l'agrément nécessaire	439 463
TOTAL	
Nature des différences temporaires	
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

Commentaires :

Les sommes indiquées correspondent aux bases sur lesquelles l'impôt sera calculé.

Rémunérations des dirigeants

	Montant
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES :	
- des organes d'administration	
- des organes de direction	113 500
- des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salaria	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres		3
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		15
Ouvriers		
TOTAL	18	

Commentaires : Néant

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Au 31 décembre 2009, les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés en provision pour risques et charges à la valeur d'apport de 71 291 €.

Au 31 décembre 2009, le droit individuel à la formation représente 1601 H dont 340 Heures acquises en cours d'exercices et aucune heure n'a été utilisée.

Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

La société Montaigne Fashion Group est la société consolidante du Groupe.



Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quotient part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par le Sié	Caution et avoirs donnés par le Sié	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes versés par le Sié dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenus)										
Sainte-Paule	37 164	31 872	51	214 964				376 242	-344 870	
Participations (10 à 50 % du capital détenus)										
Funck Sohier	161 292	-183 354	34	380 424				197 180	-41 268	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires : Niant

IV. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

1. COMPTES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31 décembre 2009 IFRS	31 décembre 2008 IFRS
Autres immobilisations incorporelles	3	1 296	1 301
Immobilisations incorporelles	3	1 795	1 742
Immobilisations corporelles	4	180	306
Autres actifs financiers non courants	5	3	580
Autres actifs non courants	6	173	182
Autres dépôts détenus		0	0
TOTAL ACTIF NON COURANT	*	3 367	4 111
 Stocks	7	753	1 245
Clients et comptes rattachés	8	391	407
Autres créances courantes	9	608	541
Autres biens courants		0	0
Matières et équivalents de trésorerie		83	96
TOTAL ACTIF COURANT	*	1 834	2 249
 TOTAL ACTIF		5 201	6 360

En milliers d'euros

PASSIF	Notes	31 décembre 2009 IFRS	31 décembre 2008 IFRS
Capital apporté		1 903	1 659
Réserves concédées		-261	-554
Résultat de l'exercice		-3 423	-242
Capitaux propres relevant aux actionnaires de la société	*	-1 814	865
 Intérêts minoritaires		-68	28
TOTAL CAPITAUX PROPRES		-1 872	865
 Dettes financières non courantes	10	828	405
Prévisions pour exercices au personnel		-49	78
Prévisions pour autres passifs et dettes non courantes	11	576	41
Passifs d'impôts différés		11	1
TOTAL PASSIF NON COURANT		1 464	560
 Dettes financières courantes	10	2 567	2 805
Fournisseurs et comptes rattachés		2 414	1 618
Autres passifs et dettes courantes	12	647	406
TOTAL PASSIF COURANT	*	5 628	4 829
 TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 201	6 360



COMPTES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009	Du 1er avril 2008 au 31 décembre 2008
Chiffre d'affaires	3 513	3 408
Coût de revient des ventes	2 506	2 345
MARGE BRUTE	1 008	1 061
Frais de recherche et développement	0	0
Frais commerciaux	1 972	1 807
Frais administratifs et généraux	1 917	1 866
Autres produits et charges d'exploitation	110	601
RESULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	-2 772	-2 012
Autres produits et charges opérationnels	0	0
Autres produits et charges non récurrents	-543	1 918
RESULTAT OPÉRATIONNEL	-3 314	-94
Produits financiers	90	51
Charges financières	-193	-191
RÉSULTAT FINANCIER	-183	-144
Quoté-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0
RESULTAT AVANT IMPÔTS	-3 497	-237
Impôts sur les résultats	7	2
RÉSULTAT NET	-3 504	-239
* aux actionnaires de la société	-3 423	-242
* aux intérêts minoritaires	-82	3
Résultat Net par action en euros	-0,17	-0,07
Nombre d'actions retenus	19 900 150	16 586 870
Résultat Net dilué par action en euros	-0,17	-0,07
Nombre d'actions retenus	19 925 400	16 262 122



COMPTES CONSOLIDÉS

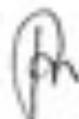
Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros								
	Capital apporté	Primes versées en capital	Autres	Réserves et résultats consolidés	Résultats immobiliers directement en capitaux propres	Total revenant des actions détenues au 1er janvier	Mouvements	Taux Capitaux Propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2006	1 826	11 602	21	-13 364		836	0	836
Opérations sur capital	123	123				123		123
Opérations sur titres auto-détenus								
Châssis								
Résultat net de l'activité				-242		-242	14	-178
Amortissements corporels et incorporels - dévaluation et créances								
Instrument finançais : variations de juste valeur et transferts en résultat								
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2006	1 826	11 602	21	-13 364	0	836	24	836
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2005	1 809	11 788	21	-13 506	0	832	24	832
Opérations sur capital	231	473				704		704
Opérations sur titres auto-détenus								
Châssis								
Résultat net de l'activité				-3 425		-3 425	41	-8 566
Amortissements corporels et incorporels - dévaluation et créances								
Instrument finançais : variations de juste valeur et transferts en résultat								
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2005	1 809	12 263	21	-13 526	(1 836)	-47	-1 836	

Tableaux de Financement

Montants indiqués en milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ		
Résultat net	-3 423	-262
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liée à l'activité		
- amortissements et provisions	1 640	576
- IVA Perdu		
- Plus-value de cession nettes d'impôt	37	-1 811
- Reprise provision pour risques et charges	-229	-780
- Autres profits RJ		
Marge brute d'autofinancement	-2 174	-2 295
Variation du BFR liée à l'activité	1 545	-2
Flux net de trésorerie générés par l'activité	-429	-2 297
 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	-55	-336
Réduction immobilisations financières	9	71
Cession d'immobilisations	192	1 850
Crédit sur cessions d'immobilisations		
Dette sur immobilisations		
Sicav bloquée en garantie siège social		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	146	1 885
 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital et prime émission	745	299
Capital souscrit non appelé		
Variation des dettes financières obligataires	-330	-285
Variation des dettes financières bancaires	680	-15
Variation des dettes dcp		
Variations des comptes courants associés	-212	285
Variations des autres comptes courants		
Autres profits RJ		
Apports-provisions IVR		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	886	279
 VARIATION DE TRÉSORERIE		
Trésorerie d'ouverture	-441	-139
Trésorerie de clôture	-39	-441
Variation de trésorerie	403	-302



2. ANNEAUX AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société Montaigne Fashion Group est cotée sur le marché Euronext, compartiment C.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 – Base de préparation

Les états financiers du groupe MPG arrêtés au 31 décembre 2009 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 sont établis selon les principes de la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales ».

Note 2 – Faits marquants de la période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2009 et événements postérieurs à la clôture

2.1 – Faits marquants de la période

- Activité de la société Stéréopanda :

Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires de cette société est de 578 K€ contre 852 K€ au 31 décembre 2008 (9 mois). Les pertes significatives de l'exercice 2009 coéquipées à une situation de trésorerie délicate font peser des risques de continuité d'exploitation de cette filiale. En effet, dans le cas où le soutien financier ne serait plus assuré par la société Montaigne Fashion Group, la société Stereo Panda ne serait alors plus en mesure d'assurer seule sa continuité d'exploitation.

- Cession de la créance en compte courant détenue par MPG dans Stéréo Panda

Au mois de janvier 2009, MPG a cédé la totalité de sa créance en compte courant d'un montant de 200.000 euros, pour le montant nominal, dont elle était titulaire à l'encontre de la société Stéréo Panda, à la société Financière Vion Whitcomb, dirigée par Monsieur Gérard Stoly.

- La société a été expulsée des locaux, objet de bail commercial de Saint Germain des Prés, le 6 février 2009. L'affaire doit être plaidée devant la Cour d'Appel dans le courant de l'année 2010.

- Octroi de l'emprunt bancaire MT avec le médiateur du crédit : cet accord prévoit la transformation de l'ensemble des lignes court terme en crédit moyen terme sur 3 et 5 ans. Ce prêt bénéficie d'une garantie d'Oseo et de la Région à hauteur de 70% après un délai de carence de 9 mois à compter de la mise en place effective qui a été réalisée le 28 avril 2009. Une garantie complémentaire a été apportée aux banques sous forme de caution personnelle pendant le délai de carence de 9 mois avant la mise en place de la garantie Oseo et de la Région par M. Philippe Gellman et Mr Gérard Stoly à hauteur de 300.000 euros soit 150.000 euros chacun.

- La société opposée à Mme Rubens et à la société Ben'Z a perdu en première instance. Toutefois, par ordonnance du 27 février 2009, le Premier Président de la Cour d'Appel de



Paris a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire attachée au jugement. Le 18 mai 2009, Madame Regina Rubens et la société Bea'z ont procédé à des saisies conservatoires sur les comptes de la Société à hauteur de 107.438,91 euros. Par un jugement du 9 juillet 2009, le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Paris a rejeté la demande de mainlevée desdites saisies conservatoires. Suite au prononcé du jugement d'ouverture du redressement judiciaire de la Société par le Tribunal de Commerce de Paris le 25 août 2009, il a toutefois été procédé à la mainlevée des saisies conservatoires mentionnées ci-dessus. Néanmoins, et malgré l'arrêt de saisie exécutoire par la Cour d'Appel de Paris, la société a souhaité, dans un souci de prudence, provisionner l'intégralité de ce litige dans les comptes au 31 décembre 2009 pour un montant total de 348 millions d'euros.

- MFG a poursuivi son effort général de baisse des coûts de fonctionnement et a pu résilier par anticipation au 15 septembre 2009 le bail de son siège social rue Pierre Charron Paris 8ème. Le siège social a été transféré à l'ancien siège social d'Irène Van Ryb au 4, passage St Avoye Paris 3ème.
- MFG a procédé dans le cadre de l'Assemblée Générale du 27 juillet 2009, à une augmentation de son capital d'un montant total de 165.868,60 euros par émission de 1.658.686 actions ordinaires nouvelles de 0,10€ de nominal chacune, émises au prix de 0,25€ chacune et représentant un prix total de souscription de 414.671,50€.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, la Financière Louis David, conformément aux termes de l'Accord de Médiation Bancaire, a incorporé une partie de sa créance de compte courant d'associé au capital de la Société.

- La société Montaigne Fashion Group a déposé une déclaration de cessation des paiements le 30 juillet 2009. Le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire le 25 août 2009 assorti d'une période d'observation de 4 mois jusqu'au 25 décembre 2009 pouvant être renouvelée.

L'ouverture de cette procédure a permis de lever la saisie-conservatoire permettant à la société de régler et de livrer l'ensemble de la production automne-hiver.

- En date du 15 octobre 2009, le principal actionnaire de Montaigne Fashion Group, la société Financière Louis David a cédé hors marché au groupe Bernard Krief Consulting (BKC) l'intégralité de sa participation, soit 4.773.686 actions représentant 26,16 % du capital, ainsi que son compte courant d'associé d'un montant de 2.188.810 euros, intérêts inclus.

Le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire par jugement en date du 25 août 2009 à l'encontre de la société Montaigne Fashion Group avec fixation de la date des cessations de paiement au 31 juillet 2009.

Maitre Christophe Thevenot a été désigné en qualité d'Administrateur Judiciaire, avec mission d'assistance, et Maitre Bernard Coere, en qualité de mandataire judiciaire.

La période d'observation a été fixée initialement pour un périod s'étendant jusqu'au 25 décembre 2009, puis prorogée jusqu'au 25 février 2010, et jusqu'au 25 juin 2010.

2.2 - Evénements postérieurs à la clôture

Un projet de plan de redressement par voie de continuation a été déposé en date du 1^{er} avril 2010 au tribunal de commerce de Paris et sera examiné par le tribunal de commerce le courant octobre 2010.

Note 3 - Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros						
Description	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	31-déc-09		
				Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Ecart Acquisition Stéréopar	226		226	226		226
Marque Regina RUBENS	1 059		1 059	1 059		1 059
Logiciels	14	13	1	25	21	4
Frais de développement	27	17	10	15	3	12
TOTAL	1 326	30	1 296	1 325	24	1 301

L'écart d'acquisition de Stéréopar correspond à la différence entre le prix d'acquisition de 51% des titres et la situation nette de la société au 31 mars 2008.

Description	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	31-déc-09		
				Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Fonds de commerce IVR	1 497		1 497	1 497		1 497
Droit au bail	235	-	235	427	192	235
Site Internet	28	25	3	28	17	11
TOTAL	1 760	25	1 735	1 952	209	1 743

Le fonds commercial Irène Van Ryb est issu de la fusion avec la société de la même raison sociale et est inscrit en comptabilité pour sa valeur d'apport.

Le fonds commercial Irène Van Ryb est issu de la fusion avec la société de la même raison sociale et est inscrit en comptabilité pour sa valeur d'apport.

Le droit au bail correspond à celui du magasin de Saint Barthélémy.

La provision correspondant à la boutique de Saint Germain a été reprise à 100%.

Sur l'exercice, le montant des dotations aux amortissements constaté est de 14 millions d'euros et le montant des reprises est de 192 millions d'euros.

Test d'Impairment :

Selon IAS36, en cas d'indices de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre la valeur récupérable et la valeur comptable de l'actif.

La valeur récupérable correspond à la valeur de marché de l'actif si elle existe ou à la valeur dégagée par les cash-flows futurs des Unités Génératrices de Trésorerie.

Le test d'impairment annuel a été mené sur les immobilisations incorporelles principalement sur le fonds de commerce Irène Van Ryb.



Il n'a pas été constaté de perte de valeurs sur ledit fonds.

Les autres actifs ne présentent pas d'indice de perte de valeur à la date de clôture et n'ont donc pas fait l'objet de test d'impairment.

Lorsque les circonstances conduisant à constater une perte de valeur pour des actifs ont cessé d'exister, la perte de valeur correspondante est reprise.

Les pertes de valeur et leurs reprises sont enregistrées au compte de résultat dans les autres produits et charges opérationnels.

Note 4 - Immobilisations corporelles

En millions d'euros

Description	31-déc-09		Valeur nette	31-déc-08		Valeur nette
	Valeur brute	Amortiss.		Valeur brute	Amortiss.	
Constructions	-	-	-	8	4	4
Matiériaux	123	71	52	68	24	44
Agencements	570	445	125	932	702	230
Mobiliers	22	19	3	117	89	28
TOTAL	715	535	180	1 125	819	306

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques
Sites internet
Agencement des constructions
Matiériel et outillage industriels
Agencements, aménagements, installations
Matiériel de transport
Matiériel de bureau et informatique
Mobilier



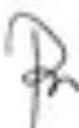
2.1. Sur l'exercice, le montant des dotations aux amortissements constaté est de 107 millions d'euros.

Note 5 - Autres actifs financiers non courants

En millions d'euros

Description	31-déc-09		Valeur nette	31-déc-08		Valeur nette
	Valeur brute	Amortiss.		Valeur brute	Amortiss.	
Titres de Participation Franck Sorbier	583	580	3	580	580	580

Le 21 décembre 2007, après autorisation du conseil d'administration, la Société a acquis les 360 actions de Franck Sorbier SAS détenues par Financière Louis David pour un prix de 580.424 euros.



La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La participation de 34% dans la société Franck Sorbier n'est pas consolidée dans les comptes, MPG n'exerçant d'une part aucune influence notable sur la gestion opérationnelle de Franck Sorbier SAS, et d'autre part n'a pas vocation à conserver ces titres sur du moyen terme.

Compte tenu de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social à la clôture du dernier exercice clos au 31 août 2009, les titres de la société Franck Sorbier ont été dépréciés à 100%.

Note 6 – Autres actifs non courants

En millions d'euros						
Description	31-déc-09		31-déc-08			
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Dépôts de Garantie	179	5	173	188	5	182
TOTAL	179	5	173	188	5	182

Ceux-ci correspondent principalement à ceux :

- des locaux Passage Saint Avoye à Paris,
- du magasin situé rue de l'Assy également à Paris.

Note 7 – Stocks

En milliers d'euros		
Description	31-déc-09	31-déc-08
Matières Premières	496	458
En Cours de Production	194	270
Produits Finis	208	704
TOTAL Stock brut	898	1 432
Matières Premières	142	106
En Cours de Production	3	81
TOTAL Provision pour dépréciat	145	187
TOTAL NET	753	1 245

Sur l'exercice, le montant net des reprises de provisions constaté est de 42 milliers d'euros.

Les méthodes de valorisation des stocks sont les suivantes :

Stocks de produits finis :

Les frais de collection ont été intégrés dans la valorisation des stocks de produits finis. Ces frais ont été évalués comme représentant 10% de la valeur d'un produit hors frais de collection.

Travaux en-cours :



La société a constaté les travaux en cours correspondant aux coûts engagés pour la conception de la prochaine collection.

Dépréciation :

Le taux de dépréciation appliqué sur les stocks est déterminé en fonction de la collection à laquelle ledit stock appartient.

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Note 8 – Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros

Description	31-déc-09	31-déc-08
Clients	516	501
Provisions sur Clients	125	94
Créances clients nettes	391	407

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2. Note 9 – Autres créances courantes

En milliers d'euros

Description	31-déc-09	31-déc-08
Avances	99	22
Organismes sociaux	5	7
IDA	150	150
Créances Fiscales & TVA	291	261
Divers	109	18
CCA	102	233
TOTAL BRUT	758	691
Provisions IDA	150	150
TOTAL NET	608	541

La créance d'IDA est provisionnée à 100%.



Note 10 – Endettement

En milliers d'euros

Description	31-déc-09	31-déc-08
Dettes non courantes		
Emprunts bancaires	760	70
Emprunts obligataires	68	395
Total dettes non courante	828	465
Dettes courantes		
Concours bancaires	121	454
Comptes courants	2 445	2 351
Total dettes courantes	2 566	2 805
TOTAL	3 394	3 270

Note 11 – provisions pour autres passifs et dettes non courantes

En milliers d'euros

Description	31-déc-09	31-déc-08
Provisions Litiges prud'hommaux	228	36
Provisions Pour Risques	348	5
Provisions	576	41

Sur l'exercice, le montant des dotations aux provisions est 535 milliers d'euros.

Cellos-ci concernent principalement :

- 228 milliers d'euros de provisions pour litiges prud'hommaux
- 348 milliers d'euros relatifs au litige avec Mine Rubens et la société Ben'z

Note 12 – Autres passifs et dettes courantes

En milliers d'euros

Description	31-déc-09	31-déc-08
Avances	1	12
Dettes Fiscales et sociales	602	411
Autres	44	42
TOTAL Dettes Courantes	647	465

Note 13– Information Géographique et sectorielle

A ce jour, compte tenu de la structure des risques et de la rentabilité du groupe, le premier niveau d'information sectorielle correspond aux secteurs géographiques.

La répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :



En milliers d'euros

Description	Du 1er Janvier au 31 décembre 2009	Du 1er avril au 31 décembre 2008
France	2 747	2 690
UE	139	91
Export	627	627
Chiffre d'affaires total	3 513	3 408

Note 14 – Effectifs

En milliers d'euros

Description	31-déc-09	31-déc-08
MFG/NR	20	26
Sérénopanda	3	4
EFFECTIF	23	30

Note 15 – Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, il n'y a pas eu de variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport au 31 décembre 2008.

Note 16- Engagements Financiers/Garanties (En euros)

Engagements donnés	Montant
Effets exceptés non échus	
Avals et caution	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
Intégrés non échus sur emprunts	83 036
Nantissement du fonds de commerce de second rang « Paris-Passy » avec les banques participantes au financement confié par le Client, sur le fonds de commerce sis 15 Rue de Passy 75016 PARIS en deuxième rang à hauteur de 520 000 Euros	520 000
Caution solidaire de Mr GELLMAN et Mr STOLY	300 000
TOTAL	983 036
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	



Engagements reçus	Montant
Convention de trésorerie Société générale :	
Crédit documentaire import Société Générale :	
Aval sur effets Société Générale :	
Caution Irène Van Ryb en garantie du règlement des loyers du site de St Avoye à la SCI Alaric Naiche :	86 896
Caution solidaire reçue de la Fortis Banque en garantie du règlement des loyers du site de St Avoye à la SCI Alaric Naiche, jusqu'au terme du 18/10/2010 :	48 330
Caution financière reçue de la Société Générale en faveur de la SCI Char-Loo selon acte du 01/06/06	
TOTAL	135226
Dont concernant :	
- les dirigeants	86 896
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés siéges	

